ART ET PRISON
ÉCHOS ET RÉSONANCES

UNE RÉALISATION DU RÉSEAU ART ET PRISON

AVEC LE SOUTIEN DE CERA

ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE,
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE

RÉSEAU ART ET PRISON

UN PEU D'HISTOIRE

« Bruxelles 2000, capitale européenne de la culture » et Clean Break 4

Le projet « Words Without Walls » 5

En route vers le Réseau Art et Prison 7

FONDEMENTS JURIDIQUES ET PHILOSOPHIE

Le droit des détenus à l'art et à la culture 9

Du loisir à l'acquisition de compétences 11

Un obstacle à la sécurité ? 12

OBJECTIFS

Les politiques 13

Les détenus 13

Le personnel pénitentiaire 14

Les intervenants culturels et artistiques 15

La société 15

ART ET PRISON EN DÉBAT

L'art et la culture en prison : pour quoi ? 16

Quelle place pour l'art en prison ? 17

L'équilibre entre sécurité et insertion : quelques facteurs de réussite 21

RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES

Le droit des détenus à l'art et à la culture 24

Les agents pénitentiaires 24

Les intervenants extérieurs 25

L'information, la concertation et la coordination entre acteurs 26

DEUX PROJETS PILOTES

PASSERELLE VERS LA LIBERTÉ

Les origines 27

Les actions 27

L'équipe 31

Bilan 31

En guise de conclusion 33

ATELIER RAP ET SLAM

Les origines 34

Les actions 34

Les partenaires 36

Les suites 36

RESSOURCES

ASSOCIATIONS 40

SITES INTERNET 45

BIBLIOGRAPHIE 46

ILLUSTRATIONS 48

COLLABORATIONS 48

POUR UNE PRISON RÉPARATRICE

Il me semble que repenser et reconstruire le système carcéral opérant dans notre société est une œuvre nécessaire. L'acte citoyen que m'offre Culture et Démocratie de parrainer l'initiative qui nous réunit, le Réseau Art et Prison, est un honneur, parce que j'ai l'intime conviction que ce réseau contribue hautement à la construction d'une telle oeuvre. Je voudrais pouvoir soutenir un jour le regard de ce détenu qu'une prison repensée aidera à revenir au monde. Je serai délivré alors du frisson de culpabilité qui me hante aujourd'hui. Celui d'accepter, au temps et dans le monde où je suis, que la violence soit punie par la violence et le manque par le manque. Celui d'admettre que la réponse à la complexité du psychisme humain puisse oublier — le temps d'un diagnostic — les principes d'humanité qui le fondent. Quel homme, digne de l'être, peut ignorer la souffrance d'un seul des siens ? Nous sommes des animaux sociaux et, comme tels, reliés les uns aux autres depuis le début de l'immense cordée humaine. La chute d'un seul est affaire de tous. Un seul pied mal assuré nous entraîne tous dans la chute, autant que nous sommes. Mais si, les deux pieds cramponnés dans notre volonté verticale, exponentielle depuis la nuit des temps, nous tendons la main au tombé, il se relèvera. Et l'immense file reprendra la marche, puissante de tous les pieds qui la mènent au sommet.

Pietro PIZZUTI
Auteur, comédien et metteur en scène

L'ART À L'OMBRE

Il est clair que l'art, comme toutes formes « d'évasions » d'ailleurs, n'a pas vraiment sa place dans une prison. L'administration pénitentiaire estime avoir d'autres priorités, comme la discipline et la sécurité. Paradoxalement, il est parfois plus facile de se faire la belle, dans ce genre de chapelle, que de créer un atelier pour apprendre à mettre quelques couleurs dans sa vie et dans son ciel.
J'ai passé 27 années en immersion totale dans une prison, dans une cellule, comme dans une bulle d'air au fond d'un verre d'eau, qui ne remontera jamais à la surface. La première fois que je suis entré dans cet univers carcéral, gris, froid et sale, on ne pouvait même pas avoir une boîte de crayons de couleurs. On était bien en « cale » ! C'était « prohibé », alors de posséder, de détenir une guitare en cellule. C'était non seulement un pur fantasme freudien, mais cela revenait pratiquement à « receler » une arme blanche !
Je pense sincèrement que si j'avais eu, comme tous ces détenus attirés par l'art, plus de possibilités en prison pour m'épanouir sereinement vers un autre chemin, je n'aurais pas fait 27 ans ! Personnellement, c'est la musique, l'écriture, la lecture et le dessin avec beaucoup de couleurs qui m'ont empêché de sombrer totalement dans la haine et la peur. Mais j'ai dû me battre pour parvenir à mettre mes textes en musique et créer des spectacles à l'intérieur. Toujours des bagarres avec la direction et le syndicat du personnel, car créer une activité, cela veut également dire plus de mouvements de détenus, de surveillants, de sécurité et de boulot...
Pendant des années, je n'ai eu que la télévision comme seule évasion. Elle reste aujourd'hui encore la principale échappatoire de milliers de prisonniers dans le noir. Et si je m'en sors aujourd'hui, c'est parce que j'ai pu malgré tout, mettre des couleurs dans ma vie. Pas grâce à la télé ! Mais la musique, l'écriture, la lecture, le dessin, l'amour et l'amitié ont ouvert une porte qui était restée fermée dans mon coeur.

Et maintenant, je suis... Serge, un homme libre depuis bientôt quatre ans.

MUR À MOTS : INSTALLATION ÉPHÉMÈRE, 12 MARS 2007, MAISON DU SPECTACLE LA BELLONE, BRUXELLES

Concept et droits Valérie Vanhoutvinck © dépôt SCAM 2007 production Culture et Démocratie/Cocof.

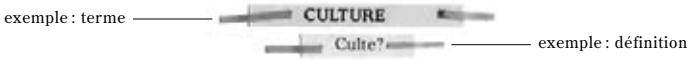

J'ai proposé l'installation participative « Mur à Mots » dans le cadre de la deuxième journée interactive « Art en Prison » en vue d'intégrer symboliquement les pensées et points de vue de personnes incarcérées aux réflexions de la journée. Il me semblait nécessaire d'inventer un dispositif qui permette à la parole détenue d'être avec nous ce 12 mars à la Bellone. La proposition fut simple : récolter auprès d'un maximum de personnes en détention leurs définitions personnelles de quatre termes choisis : Art, Prison, Culture et Démocratie. Quatre termes retenus car ils allaient chacun traverser à leur façon les débats, questionnements et travaux de la journée. Soutenue par Alain Harford de l'OED et Jacqueline Rousseau de l'ADEPPI, j'ai donc initié une collecte[1] de définitions dans plusieurs prisons. Les participants présents à la Bellone ont eux aussi, le jour J, été amenés à définir les quatre termes sur des morceaux de papier Kraft qu'ils suspendaient directement aux Murs À Mots. La lecture des définitions se faisait librement par chacun tout au long de la journée de rencontre.

Valérie VANHOUTVINCK

1 Se sont personnellement investis dans cette récolte : Hassan E., détenu à Tournai, Naser N., détenu à Ittre, Michel P. et Mehmet B., détenus à Marneffe, Véronique L., détenue à Lantin, Rajae H., détenue à Berkendael, Marie-Noëlle Klein, Daniel Demey et l'ensemble des professeurs de l'ADEPPI, Pauline Brouyaux [animatrice du Projet Théâtre à l'aile psychiatrique de la prison de Forest], Anne Polsenaere et Cécile Georgery [atelier bricolage à la prison de Forest], Shirley Maes [atelier Remise en projet/découverte de soi du Projet Passerelle vers la Liberté, à la prison de Nivelles], Catherine Vaisière [coordinatrice des activités du Service d'aide sociale aux justiciables des prisons de Huy, Marneffe et Andenne], Éliane Henry de Frahan [bénévole du Service d'aide sociale aux justiciables aux prisons de Namur et d'Andenne], Marie Mornard [consultante en justice réparatrice à la prison de Verviers], Joël Costy [bibliothécaire à la prison de Verviers]. Tous ont largement fait circuler les quatre termes à définir autour d'eux afin de récolter un maximum de définitions qu'ils me faisaient parvenir dans les plus brefs délais. Je les suspendais ensuite, une à une, au Mur à Mots.

UN PEU D'HISTOIRE

ART
Évasion par l'esprit.

« BRUXELLES 2000, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE » ET CLEAN BREAK

Le Réseau Art et Prison naît de manière un peu surprenante, grâce au British Council, une organisation internationale qui promeut des initiatives culturelles et artistiques britanniques, à travers le monde.

Dans le cadre de la manifestation « Bruxelles 2000, capitale européenne de la culture », le British Council invite la compagnie londonienne de théâtre Clean Break à venir jouer « Apache Tears », une pièce de théâtre écrite par Lin Coghlan, pour laquelle celle-ci s'est vue décerner le « Peggy Ramsey Award for New Writing ».

Clean Break propose aux femmes ex-détenues de développer leurs compétences, leur confiance en soi et leur créativité à travers un programme reconnu d'éducation et de formation au théâtre et aux métiers des arts de la scène. Elles ont aussi la possibilité de suivre un cours de « Théâtre dans la communauté » qui leur permet de devenir animatrices d'ateliers théâtraux dans des quartiers dits sensibles, dont elles sont souvent issues. Enfin, chaque année, Clean Break produit une pièce de théâtre conçue par une écrivaine professionnelle sur base d'ateliers d'écriture créative organisés dans des prisons pour femmes, sur le thème « Femmes et criminalité ». Ces spectacles, souvent primés et joués par des actrices professionnelles, effectuent des tournées dans les centres culturels et les prisons.

Afin d'organiser la venue de Clean Break en Belgique, le British Council propose à deux organisations belges qui connaissent bien le milieu pénitentiaire de travailler en partenariat : d'une part, l'Organisation pour l'emploi des personnes [ex-]délinquantes [OED] et d'autre part, la Vlaamse Federatie voor Forensich Welzijnswerk [VFFW] dont les activités culturelles ont, depuis, été reprises par De Rode Antraciet qui coordonne la majorité des activités artistiques et culturelles dans les prisons de la Communauté flamande. Représentantes belges au sein du European Offender Employment Forum [EOEF], ces deux associations cherchent, en se référant aux « modèles de bonne pratique » identifiés dans divers pays de l'Union Européenne, à susciter, à soutenir et à promouvoir des politiques, des législations, des programmes et des projets novateurs qui améliorent les perspectives d'insertion [au sens large] des personnes ayant été confrontées à la justice pénale. Cependant, à l'époque, elles disposent encore de très peu d'expertise quant au rôle que peut jouer la pratique artistique dans le parcours d'insertion des personnes détenues. C'est donc avec grand intérêt et enthousiasme que l'OED et le VFFW se lancent dans ce projet.

En novembre 2000, la pièce « Apache Tears » remporte un franc succès à Bruxelles. Elle est jouée une première fois devant une salle comble au Théâtre 140, et ensuite à la prison pour hommes de Saint-Gilles.

CULTURE
La tradition de chaque peuple

LE PROJET « WORDS WITHOUT WALLS »

Forts de cette expérience, le British Council et ses deux partenaires belges décident de poursuivre leur collaboration. C'est ainsi que naît le Projet « Words Without Walls » [« Mots sans Murs »] qui se poursuivra jusqu'en 2005.

Ce projet d'écriture créative est orchestré par Lin Coghlan. Cette écrivaine irlandaise démarre sa carrière comme actrice, avant de se consacrer entièrement à l'écriture. Elle écrit pour le théâtre, le cinéma, la radio, la télévision. Ses œuvres appartiennent au domaine du théâtre non traditionnel et sont régulièrement nominées. À côté de son travail d'écrivain et afin d'encourager les personnes à explorer leur potentiel créatif, Lin se lance dans de nombreux projets sociaux : elle développe ainsi des ateliers d'écriture créative avec des femmes, au sein de foyers pour « sans logis » et dans des prisons. C'est sur base d'un atelier d'écriture qu'elle a animé à la prison pour femmes de Holloway, à Londres, qu'elle rédige la pièce « Apache Tears ».

Vu l'intérêt que suscite la pièce auprès du personnel et des détenus de la prison de Saint-Gilles, il est décidé que Lin y animera un atelier d'écriture créative pendant l'année 2001. Ce projet constitue un véritable défi : cet établissement est un lieu unique car il accueille des détenus originaires du monde entier. L'atelier est animé en anglais, mais les participants peuvent écrire dans la langue et sous la forme de leur choix [poésie, dialogues...]. Au cours des douze séances, des techniques variées sont utilisées. Pour écrire, les participants peuvent, par exemple, partir d'une photo découpée dans un magazine, et prendre ainsi distance par rapport à leur vécu ou au contraire puiser des éléments dans leur propre biographie. On propose parfois aux participants d'écrire sur un long rouleau de papier à tapisser : l'écriture collective sur un seul support crée une atmosphère conviviale et suscite l'encouragement mutuel. Il arrive également que l'on utilise de la musique pour isoler le lieu de création du reste de la prison.

En parallèle au projet intra-muros, trois stages de formation sur l'écriture créative en milieu carcéral sont organisés extra-muros, entre 2001 et 2003. Ils sont destinés à des écrivains professionnels, des artistes, des réalisateurs, des travailleurs socioculturels, des enseignants, des éducateurs, à toute personne intéressée par cette approche, qu'elle soit issue de la Communauté française ou flamande de Belgique.

JEAN-MARC BODSON
L'ENFER ME MENT, 2006
© AUTREMENT ASBL

PRISON
Monotonie des journées, refuge dans le sommeil, évasion dans l'écriture.

Dans une démarche interactive et participative, ces stages proposent en alternance des ateliers pratiques, des présentations, des discussions en petits groupes, des restitutions en séance plénière et des évaluations. Certaines séances abordent les stratégies, les pratiques et les techniques qui favorisent les potentialités créatives en milieu carcéral ; d'autres sont consacrées à l'enjeu que représente l'organisation de telles initiatives [la gestion des sentiments et des émotions, l'analphabétisme, l'isolement dû à la barrière des langues, l'implication des agents pénitentiaires...]. Ces séminaires sont aussi l'occasion d'échanger sur les activités créatives déjà proposées dans les prisons belges ou de réfléchir à la façon d'organiser un travail en réseau.

En 2001 et 2002, deux voyages d'étude permettent à huit personnes, issues des Communautés flamande et française, de découvrir les nombreuses initiatives artistiques et culturelles développées au Royaume-Uni. Des contacts sont établis avec Unit for Arts and Offenders [devenu depuis lors Anne Peaker Center], un réseau regroupant la majorité des organisations qui développent des activités artistiques dans les prisons britanniques et dont la philosophie a fortement inspiré celle du Réseau Art et Prison.

Le Projet « Words Without Walls » se clôture par la production d'un CD-ROM comprenant des textes et photos de l'atelier organisé à la prison de Saint-Gilles, un exposé des méthodologies utilisées dans les ateliers intra- et extra-muros et des interviews des différents partenaires. Ce CD-ROM, conçu par la Company Smiling Wolf de Liverpool, est primé par la « Roses Design Award ».

EN ROUTE VERS LE RÉSEAU ART ET PRISON

Les deux premières journées interactives sur le thème, « Art en prison : un outil puissant pour développer des compétences-clés », organisées les 11 et 12 décembre 2003 à la Maison du Spectacle — La Bellone, à Bruxelles, marquent le passage à une vitesse supérieure.

À cette occasion, Culture et Démocratie, association d'artistes et d'intellectuels de toutes disciplines encourageant l'accès et la participation de tous à la vie culturelle, se joint au partenariat de base. Cette manifestation rassemble une centaine de personnes : artistes et opérateurs intervenant en prison, issus des Communautés française et flamande et du Royaume-Uni, décideurs politiques et représentants des départements ministériels compétents. Les participants se nourrissent de présentations de projets artistiques inspirants développés dans des prisons belges et étrangères. Ils participent également, en petits groupes, à des ateliers pratiques et interactifs, sous la supervision d'artistes-animateurs expérimentés dans leur discipline [écriture, théâtre, musique, arts plastiques, audiovisuels...]. Une conférence-débat, alimentée par un panel d'intervenants culturels et de représentants des départements compétents, suscite des échanges sur les « modèles de bonne pratique », l'enjeu des arts en prison, les obstacles rencontrés, les réseaux à développer dans les Communautés française et flamande de Belgique.

DÉMOCRATIE
École, vote, gouvernement, écologie.

De cette dernière rencontre émerge une volonté commune de créer, en Communauté française, un Réseau Art et Prison [en lien avec les partenaires néerlandophones réunis au sein du Rode Antraciet], afin que les activités culturelles et artistiques en milieu carcéral se développent de manière plus structurelle.

Au cours de l'année 2004, le concept de ce réseau est progressivement défini, grâce à plusieurs rencontres réunissant un maximum de personnes et d'organisations intéressées par cette initiative. Une charte reprenant la philosophie et les objectifs du réseau est progressivement élaborée. Un plan d'action est défini, qui comprend notamment un état des lieux ; des rencontres par prison ; la création d'un site Web ; la poursuite de formations dans diverses disciplines artistiques ; le soutien d'expériences pilotes ; des rencontres transnationales...

Le 27 janvier 2005, lors d'une soirée de lecture de textes de détenus organisée à la Maison du Spectacle — La Bellone, le Réseau Art et Prison est officiellement inauguré. Les textes, produits dans l'atelier d'écriture animé par Eliane Henry de Frahan pour l'Aide Sociale aux Justiciables — Namur, à la prison de Namur, sont déclamés par Véroni-

que Van Cutsem et Pietro Pizzutti et entrecoupés d'interludes musicaux joués par la violoncelliste Catherine Graindorge.

2005 est l'année de la réalisation de deux projets pilotes. D'un côté, la FUNOC met en place « Passerelle vers la liberté » au sein de la Prison de Nivelles. De l'autre, CERA décide de soutenir l'atelier Rap et Slam, initié par Culture et Démocratie au sein de la prison d'Ittre. Ce soutien ne se limite pas à l'atelier en lui-même ; il élargit le débat en induisant une réflexion sur l'art en prison : il s'agit non seulement de sensibiliser les intervenants en milieu pénitentiaire, mais également les politiques et les citoyens. Ce travail s'étale jusqu'en 2007.

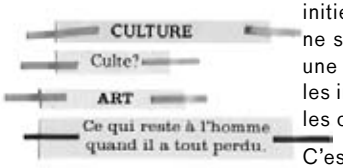

C'est dans ce cadre-là que, le 12 mars 2007, une deuxième « Journée interactive Art et Prison », également organisée à Maison du Spectacle — La Bellone, rassemble près de 120 personnes. Un tiers d'entre elles interviennent en tant que témoins ou personnes ressources. Le programme comprend notamment la présentation des deux projets pilotes précités ; un débat abordant l'historique, les objectifs, les enjeux, les facteurs de succès des activités créatives organisées en prison et les obstacles rencontrés ; trois ateliers qui permettent d'échanger et d'élaborer des recommandations sur différentes problématiques [par exemple, la rencontre entre détenus, artistes ou opérateurs culturels et personnel pénitentiaire ; le paradoxe entre le droit fondamental à la culture et la liberté d'exercer ce droit]. La journée permet également de donner la parole aux détenus, via des chansons interprétées en live, des textes, des jeux interactifs, des expositions, des films…

Cette journée trouve un large écho dans cette publication puisque les réflexions, riches et diverses, et les témoignages ont alimenté les débats au sein du Réseau Art et Prison.

Le 5 septembre 2007 le Réseau Art et Prison franchit un pas majeur. Il se constitue en asbl. Vingt-sept personnes et associations s'engagent à être membres fondateurs, ce qui laisse présager un avenir plein de dynamisme !

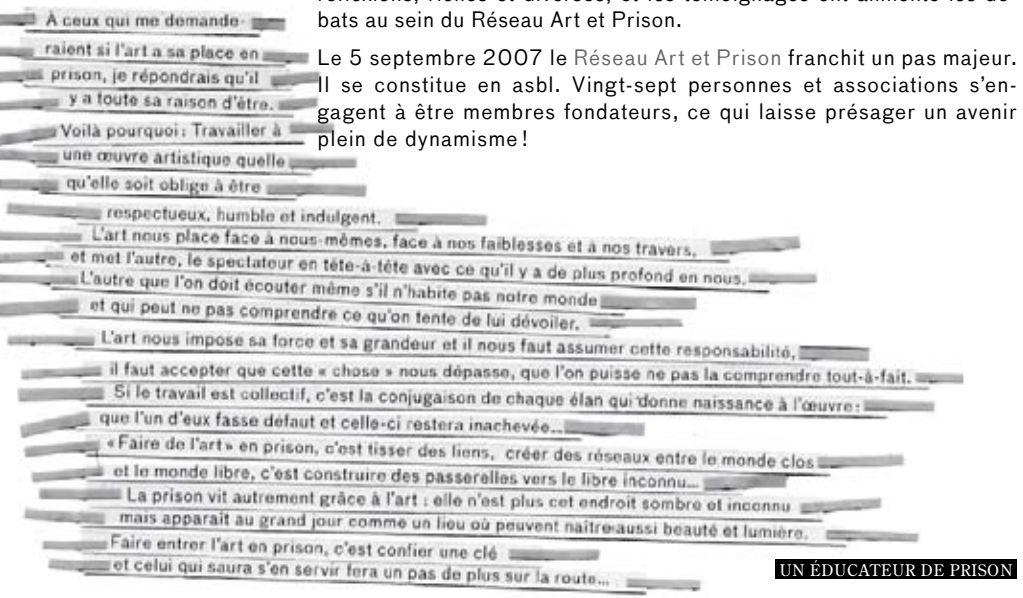
À ceux qui me demande-
raient si l'art a sa place en
prison, je répondrais qu'il
y a toute sa raison d'être.
Voilà pourquoi : Travailler à
une œuvre artistique quelle
qu'elle soit oblige à être
respectueux, humble et indulgent.
L'art nous place face à nous-mêmes, face à nos faiblesses et à nos travers,
et met l'autre, le spectateur en tête-à-tête avec ce qu'il y a de plus profond en nous.
L'autre que l'on doit écouter même s'il n'habite pas notre monde
et qui peut ne pas comprendre ce qu'on tente de lui dévoiler.
L'art nous impose sa force et sa grandeur et il nous faut assumer cette responsabilité,
il faut accepter que cette « chose » nous dépasse, que l'on puisse ne pas la comprendre tout-à-fait.
Si le travail est collectif, c'est la conjugaison de chaque élan qui donne naissance à l'œuvre :
que l'un d'eux fasse défaut et celle-ci restera inachevée…
« Faire de l'art » en prison, c'est tisser des liens, créer des réseaux entre le monde clos
et le monde libre, c'est construire des passerelles vers le libre inconnu…
La prison vit autrement grâce à l'art : elle n'est plus cet endroit sombre et inconnu
mais apparait au grand jour comme un lieu où peuvent naitre aussi beauté et lumière.
Faire entrer l'art en prison, c'est confier une clé
et celui qui saura s'en servir fera un pas de plus sur la route…

UN ÉDUCATEUR DE PRISON

FONDEMENTS JURIDIQUES ET PHILOSOPHIE

LE DROIT DES DÉTENUS À L'ART ET À LA CULTURE

Depuis le début des années 1980, des organisations sociales, culturelles et éducatives se sont progressivement introduites au sein des prisons pour y développer des activités, sans que les droits culturels et artistiques y soient véritablement reconnus.

C'est l'entrée en vigueur de la Loi de principes du 12 janvier 2005, concernant l'administration des établissements pénitentiaires et le statut juridique des détenus, dite « Loi Dupont », qui constitue l'avancée la plus importante en matière de droits des détenus en général, et plus particulièrement dans le secteur de l'art et de la culture en milieu carcéral.

En déterminant un statut juridique interne du détenu [c'est-à-dire celui qui est exercé « dans l'enceinte » de la prison, au cours de la privation de liberté], les objectifs de la peine [réparation, réhabilitation, réinsertion], les principes de son exécution [maintien de la jouissance des droits fondamentaux du détenu indépendamment de sa situation judiciaire, limitation des dégâts, respect, participation, normalisation, individualisation…] et les modalités d'un droit de plainte…, elle met définitivement fin au régime de « faveurs » et au vide juridique qui caractérisait la vie en prison et qui constituait une source importante de traitements inhumains et dégradants. Le droit pénitentiaire belge répond enfin au principe de légalité, prescrit par les lignes directrices du Conseil de l'Europe. Les droits de l'Homme peuvent, enfin, ne plus s'arrêter aux portes de la prison.

La Loi de principes part de l'hypothèse que les personnes détenues ne sont privées que de leur liberté d'aller et de venir. Pour le reste, elles demeurent des citoyens à part entière, qui peuvent désormais jouir des droits fondamentaux compatibles avec la privation ou la limitation de liberté.

À travers un plan de détention individualisé comprenant un programme d'activités planifié, les détenus pourront faire coïncider l'exercice de leurs droits et devoirs [en matière de contacts avec le monde extérieur, d'aide sociale et familiale, d'activités de formation et de loisirs, de travail, de soins de santé, de philosophie et de religion, de réparation des victimes…] avec les moments clés de l'individualisation de leur peine [permissions, congés pénitentiaires, détention limitée, libération conditionnelle…].

JEAN-MARC BODSON
L'ENFER ME MENT, 2006
© AUTREMENT ASBL

PRISON
Laisser pour fou dans la solitude la plus obscure.

Le droit des détenus aux activités artistiques et culturelles trouve essentiellement ses racines dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948, et plus particulièrement dans l'Article 27 qui stipule que « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer [...] aux bienfaits qui en résultent. »

Quant à la Loi de principes, dans ses articles 76 à 80, elle envisage ce droit dans le cadre, plus large, des « activités de formation et de loisirs », en référence également à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, ainsi qu'aux Règles pénitentiaires minimales du Conseil de l'Europe de 1987 et de 2006. Sont notamment considérés comme faisant partie de cette catégorie : l'enseignement, l'alphabétisation, la formation professionnelle, la formation aux aptitudes sociales, l'éducation physique... mais aussi la formation socioculturelle et les activités créatives et culturelles.

Mais en vertu des réformes institutionnelles du 8 août 1980, les droits des détenus, dans ces domaines, ne peuvent effectivement s'exercer qu'au travers de compétences attribuées aux Communautés et Régions. En vertu du principe de l'autonomie de chaque niveau de pouvoir au sein du système institutionnel belge, la Loi de principes fédérale peut seulement prévoir que l'Administration pénitentiaire « veille » à ce que le détenu ait un accès aussi large que possible à l'ensemble des activités proposées, et cela, dans l'optique de contribuer à son épanouissement personnel, de donner un sens à la détention, de préserver et d'améliorer les perspectives de réinsertion réussie dans la société libre. Mais ces dispositions impliquent que l'Administration pénitentiaire a le devoir d'aménager des espaces pour accueillir l'offre des entités fédérées.

DÉMOCRATIE
Une utopie magnifique.

DU LOISIR À L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES

Le Rapport général sur la pauvreté [1] insiste sur le fait que la pauvreté culturelle, plus que la pauvreté économique, est un facteur d'exclusion parmi les groupes socialement défavorisés.

Pour la plupart des détenus, la découverte de l'art et de la culture constitue la première confrontation à une activité qui implique fortement la personne et qui a pour effet positif la reconstruction de l'image de soi [souvent délabrée]. Rencontrer un artiste est une occasion pour eux de créer un lien avec quelqu'un qui s'intéresse davantage à leurs capacités et à leur potentiel qu'à leurs déficiences. En entrant en prison pour partager sa pratique, l'artiste ouvre une porte sur un monde différent où le simple fait de pouvoir s'exprimer redonne de l'espoir et du sens à l'avenir.

Un atelier culturel ou artistique constitue un cadre créatif où les individus travaillent ensemble, apprennent à se fixer des objectifs, à planifier leurs actions dans le temps, à résoudre des problèmes pratiques, à se responsabiliser, à organiser puis à évaluer le travail accompli.

La production de cette œuvre collective [sous la forme d'une exposition ou d'un spectacle, par exemple] stimule la créativité, favorise l'estime de soi, aide les participants à prendre concrètement conscience de leurs capacités à s'engager dans un projet jusqu'à sa réalisation et leur montre en retour que, même s'il est né à l'intérieur des murs de la prison, leur travail peut avoir des effets à l'extérieur.

La pratique de l'art et de la culture offre l'occasion aux détenus d'acquérir des compétences dont, auparavant, ils ignoraient souvent tout. Utiles en prison, ces compétences s'avèrent primordiales à la libération, que ce soit sur le plan privé ou professionnel. Les activités culturelles agissent ainsi en complémentarité avec les activités éducatives classiques qui visent à améliorer leur employabilité et à réduire les risques de récidive. Plus globalement, une expérience artistique ou culturelle permet de se réaliser en tant qu'être humain. En effet, la violence est la forme d'expression et de communication à travers laquelle la personne délinquante a pris l'habitude de communiquer sa passion, sa colère, ses frustrations, son envie de se faire remarquer, son besoin d'attention... La pratique de l'art peut permettre à ceux qui se trouvent piégés dans un environnement répressif de se découvrir des talents enfouis, de s'exprimer par le théâtre, l'écriture, la peinture... [parfois violemment aussi],

[1] Rapport général sur la pauvreté, Fondation Roi Baudouin. Bruxelles, 1994.

mais en retournant l'énergie négative en force positive, en transformant le désir de nuire à autrui en désir de créer pour soi et pour autrui, et en cassant ainsi le cycle de la criminalité et de la peur.

L'art et la culture en prison font donc bien plus que distraire les détenus : ils donnent une voix à leurs souffrances et les libèrent de leurs pulsions négatives. Ils transforment leurs expériences passées et modèlent leurs perspectives d'avenir. Ils offrent à des personnalités détruites les moyens de s'orienter vers une vie utile, de gagner de la confiance, de grandir et de guérir. La gâchette pour agir sur la frustration des détenus est émotionnelle. C'est cette émotion que les arts font vibrer, de manière plus puissante et durable que n'importe quel juge. La créativité passe par l'esprit mais surtout par le cœur. Dans ce sens, les arts en prison sont thérapeutiques autant qu'éducatifs.

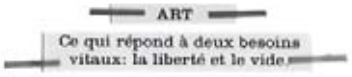

UN OBSTACLE À LA SÉCURITÉ ?

Dans certains pays de l'Union Européenne, les arts et la culture ont été introduits en prison où ils touchent une partie de plus en plus large de la population. Nombreux sont ceux qui ont perçu l'importance des activités créatrices proposées aux détenus. Ce qui a probablement été moins bien compris jusqu'ici, c'est qu'un enseignement artistique et culturel joue aussi un rôle significatif dans l'apprentissage des autres matières. Souvent sous pression, les agents pénitentiaires sont sceptiques quant à l'utilité des pratiques artistiques en prison. Cet apprentissage leur semble trop « libéral », contraire à la discipline ou à la sécurité. Ils omettent ainsi l'effet dynamique, canalisateur et constructif que les arts peuvent avoir sur ceux qui les pratiquent.

Si les programmes d'expression artistique sont souvent encouragés par les services pénitentiaires et les ministres, ils sont régulièrement arrêtés ou mis de côté par le personnel pénitentiaire, à la faveur de programmes de formation/emploi qui semblent plus immédiatement « utiles » mais qui provoquent aussi moins de changements en profondeur dans la personne du détenu.

OBJECTIFS

Les statuts de l'asbl Réseau Art et Prison précisent qu'elle « a pour but de créer des passerelles entre le milieu carcéral et la société, et plus particulièrement dans les matières artistiques et culturelles. Elle veillera à sensibiliser, défendre et promouvoir, auprès de tous les milieux concernés, le bien-fondé des activités artistiques et culturelles en lien avec la réinsertion du détenu dans un projet de vie durable et de qualité. Elle veillera notamment à développer, à organiser, à mettre en réseau et à évaluer des stratégies globales en matière de politiques, de programmes et de projets de création artistique et culturelle en milieu pénitentiaire ». Le Réseau Art et Prison s'est défini cinq axes de travail pour répondre à ces objectifs.

LES POLITIQUES

Il est important de sensibiliser et d'inviter à la réflexion du Réseau Art et Prison les différents ministres et départements compétents : Culture, Justice, Affaires sociales, Formation, Aide aux détenus... Il s'agit par là de leur rappeler le rôle positif que peut jouer une activité culturelle ou artistique, que ce soit en termes de réinsertion sociale durable ou de non-récidive du détenu. Le Réseau désire également entreprendre des actions en partenariat avec tous les pouvoirs publics compétents, en assurant un rôle de pont entre les départements fédéraux et fédérés qui peuvent contribuer au développement d'activités culturelles ou artistiques dans les prisons.

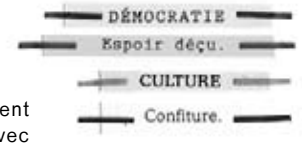

LES DÉTENUS

Il faut veiller à ce que les détenus, concernés au premier plan, aient tous effectivement accès à des activités artistiques et culturelles, avec une offre large et de qualité, dans chaque prison et pour tous les détenus de la Communauté française. Ces activités doivent s'inscrire dans le parcours du détenu et tenir compte de ses besoins individuels pendant la détention, en vue de la réinsertion sociale, voire professionnelle [acquisition de compétences de base et de compétences-clés, formation

JEAN-MARC BODSON
L'ENFER ME MENT, 2006
© AUTREMENT ASBL

PRISON
L'endroit où les papillons vont et viennent comme bon leur semble, en toute liberté.

aux métiers de la scène, formation d'animateur socioculturel...]. Ces besoins peuvent être identifiés de manière précise, à travers des questionnaires, enquêtes, entretiens, groupes de parole, contacts avec un référent socioculturel pénitentiaire. Parallèlement, il faut que le détenu dispose d'une information claire sur toutes les possibilités d'activités artistiques et culturelles [objectifs, contenu, déroulement]. Cela peut se faire lors d'une séance d'information, par une brochure, une affiche...

Enfin, il faut établir des liens interactifs entre les activités culturelles et artistiques organisées en milieu pénitentiaire et celles du dehors. La société civile doit avoir connaissance des oeuvres produites en prison afin de pouvoir diffuser celles-ci, grâce notamment aux organismes culturels extérieurs. Cela permet aux détenus de continuer à jouer un rôle dans la société civile et à l'opinion publique de démythifier l'image des détenus.

LE PERSONNEL PÉNITENTIAIRE

La mise en place de dispositifs de communication efficaces facilite le développement de programmes artistiques et culturels dans les prisons. Le personnel pénitentiaire [directeurs, services psychosociaux, agents pénitentiaires, éducateurs...] devrait en effet bénéficier d'une information claire et surtout, d'un dialogue ouvert avec les partenaires. Non seulement cela permet d'entamer un échange sur les objectifs et les enjeux de la culture et des arts en prison, mais cela implique le personnel dans le processus. La thématique de ces activités devrait d'ailleurs trouver sa place dans la formation des agents pénitentiaires.

Pour favoriser la communication, certaines prisons ont créé des structures de coordination ou ont désigné un référent culturel faisant le lien entre la prison, son personnel et les intervenants extérieurs.

PRISON
Peut être intérieure ou faite de murs extérieurs.
Chaque fois, elle me permet de m'arrêter mais après, je recommence.
Punir sans se soucier de l'avenir.

LES INTERVENANTS CULTURELS ET ARTISTIQUES

Les intervenants extérieurs n'ont pas toujours connaissance du fonctionnement et des spécificités de la prison. Le Réseau Art et Prison développe pour eux un Centre de ressources leur offrant une structure d'information, de formation et de soutien afin de les aider dans les initiatives qu'ils désirent mettre sur pied dans les prisons.

Au-delà de leur sensibilisation aux enjeux des activités artistiques en milieu carcéral, il est important de leur fournir une information/formation utile et pertinente sur les règlements, les coutumes et l'esprit des prisons, et aussi sur la culture, le vécu, les attentes et besoins spécifiques des détenus. Enfin, le Réseau Art et Prison — lieu d'échange, de conseil et de soutien — veut aider les intervenants extérieurs à franchir les obstacles que ceux-ci pourraient rencontrer pour entrer dans les établissements pénitentiaires.

LA SOCIÉTÉ

Le Réseau Art et Prison souhaite informer et sensibiliser la société civile, en lui rappelant le rôle et l'importance de l'art et de la culture en prison. Il s'agit de présenter des initiatives intéressantes, des oeuvres réalisées en milieu carcéral et surtout, de susciter la réflexion des citoyens à ce sujet. Les échanges régionaux, nationaux, internationaux sur l'art en prison seront favorisés [visites, formations, séminaires...].

ART ET PRISON EN DÉBAT

Les propos qui suivent sont issus des débats en séance plénière et en ateliers, qui ont eu lieu lors de la deuxième « Journée interactive Art et Prison », organisée le 12 mars 2007, par le Réseau Art et Prison. Ils reflètent les paradoxes de la présence de l'art en prison.

L'ART ET LA CULTURE EN PRISON : POUR QUOI ?

Comme le proclament les règles juridiques internationales et le droit belge, l'accès à la culture et à l'art constitue un droit fondamental pour tous les citoyens… y compris donc pour les personnes privées de liberté.

Dans une démocratie, les détenus doivent pouvoir jouir d'une « consommation culturelle » variée et de qualité. L'art et la culture appartiennent à tous. La création n'est pas réservée à certaines personnes, ayant un « certain niveau »… mais tout le monde a quelque chose à y dire et à y faire. Pourquoi les détenus n'auraient-ils pas, eux aussi, accès à l'art et la culture ?

Chaque fois qu'une action artistique du culturelle est organisée, il faut en mesurer les objectifs et les impacts, se demander le sens qu'elle a et ce qu'elle produit. Pour certains détenus, ce sera la seule chance d'avoir accès à la création artistique. Il est difficile d'évaluer les effets, au préalable. Il faut admettre que cela n'a pas nécessairement un impact sur le détenu. Mais, même s'il n'y a que quelques graines qui viennent à germer, il n'est jamais inutile de semer.

En effet, l'expression artistique en milieu carcéral peut être éminemment importante et bénéfique. Elle permet d'accéder à de nombreuses compétences transversales : estime de soi, prise de recul par rapport à soi-même et aux événements, resocialisation grâce au travail en groupe, réappropriation du respect et de la dignité…

Mais les ateliers créatifs produisent aussi des effets plus concrets : un atelier Photo sur l'enfermement et ses contraintes transforme l'interdit en art ; un atelier Écriture Rap sur le thème de la mère peut avoir des effets thérapeutiques ; l'atelier Théâtre agit sur la totalité de la personne, lui permet de bouger, de dépasser sa timidité et ses inhibitions. De l'avis d'un ex-détenu, l'expression artistique en prison permet de se calmer, de rêver, d'ouvrir les portes, de s'en sortir. L'art n'a pas de mur, ni de limite. Le problème est que l'institution carcérale ne souhaite pas que les détenus aient en main trop de moyens pour s'évader mentalement — ceci afin d'éviter le risque qu'ils ne s'évadent un jour réellement.

QUELLE PLACE POUR L'ART ET LA CULTURE EN PRISON ?

Tout le monde n'aboutit pas en prison. Tel un liquide qui traverse une série de filtres, la population carcérale est le résultat d'une sélection. Avant de pénétrer dans l'enceinte de la prison, un détenu a dû passer par : les dispositifs de prévention et de discrimination positive ; la découverte d'une infraction, plus probable dans les quartiers défavorisés et auprès de certaines personnes [« délit de faciès »] ; la poursuite du délit [par la police, et ensuite par le parquet] ; le choix de la sanction [acquittement, amende, sursis probatoire, mesure alternative… ou prison ferme !]. Le détenu est le produit fini d'un système de sélectivité, d'un contrôle social. D'ailleurs, la majorité des personnes incarcérées cumulent un maximum de handicaps sociaux et la prison constitue pour eux l'exclusion ultime.

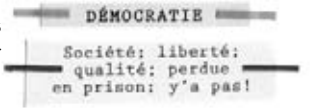

Par conséquent, on demande à l'institution pénitentiaire de remplir une multitude de fonctions : punir [fonction de rétribution] ; constituer un moyen de dissuasion efficace contre la criminalité [fonction de prévention générale] ; mettre dans l'incapacité de commettre une autre infraction [fonction de neutralisation] ; amender, réadapter, rééduquer, resocialiser, réinsérer, etc., selon la mode de l'époque, pour éviter la récidive [fonction de prévention spéciale]. Toutes ces fonctions ne s'exercent que de manière très relative ; il faut cesser de croire que la prison va tout régler. Non, au départ, le rôle de l'institution pénitentiaire est de veiller à la sécurité… pas de réinsérer.

Le sécuritaire — donc le maintien de l'ordre et la surveillance — incombe aux agents pénitentiaires. Exerçant une profession sous-estimée et sous-payée, ils se sentent souvent mal armés pour exercer leurs fonctions [non-responsabilisation, formation de base et continuée insuffisante, manque d'outils pour gérer les relations avec des détenus dont les profils psychologiques sont de plus en plus complexes]. Leurs conditions de travail sont souvent insupportables [surpopulation pénitentiaire, toxicomanie, agressions verbales et physiques…]. Dans ce contexte, beaucoup d'agents ont tendance à fonctionner dans une logique uniquement sécuritaire, ce qui leur donne un pouvoir énorme et engendre des décisions souvent arbitraires.

Cependant, depuis quelques années, la culture pénitentiaire évolue énormément. La prison s'humanise. Les représentations de la fonction sécuritaire vont au-delà de la sécurité, au sens strict. On a lentement compris que le principal facteur de sécurité est la relation humaine, plus que les grilles et les caméras.

JEAN-MARC BODSON
L'ENFER ME MENT, 2006
© AUTREMENT ASBL

CULTURE
Ce que l'on cultive.

Les agents pénitentiaires, en tant qu'intervenants de première ligne, sont ceux qui connaissent le mieux les détenus et leurs conditions de vie. Au quotidien, ils sont les mieux placés pour aider les détenus à gérer leur détention et préparer leur libération, à travers un travail, à la fois d'autorité, d'écoute et de motivation. De cette manière, la prison ne fait pas de réinsertion. Elle limite simplement les effets néfastes de la détention et atténue le « traumatisme carcéral » ; on peut dire qu'elle fait un peu reculer les murs. Mais si la prison veut assumer pleinement sa double fonction, elle doit également s'ouvrir vers la société libre, et vers les productions de celle-ci — en particulier l'art et la culture.

Dès la fin des années 1970, lorsque les premières actions culturelles ont été introduites dans les prisons de la Communauté française, les formateurs, les travailleurs socioculturels, les artistes se questionnaient quant au rôle de la société au sein de la prison, à la légitimité de participer à la logique de l'enfermement, au danger d'être instrumentalisés par le judiciaire et de servir de « soupapes de sécurité » à un lieu d'exclusion ultime.

Malgré ces contradictions, les intervenants extérieurs ont pris le parti d'organiser des activités dans les prisons. Cela ne les obligeait pas à être neutres : ils pouvaient entrer en prison avec un esprit de contestation, et pouvaient témoigner à l'extérieur de ce qui se passait en prison.

Cela paraît un peu surréaliste aujourd'hui de se dire que des organisations pionnières, telles que l'Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées [ADEPPI] ou la Fondation pour l'assistance morale aux détenus [FAMD] ont créé l'événement au sein des prisons en y organisant des concerts avec des artistes connus, en présence de la presse. Ces initiatives ont été relativement bien accueillies au sein des établissements pénitentiaires. Mais, assez rapidement, les organisateurs ont jugé ces événements trop éphémères et trop coûteux. Par la suite, le nombre d'associations socioculturelles entreprenant des actions artistiques dans les prisons s'est accru. Des spectacles plus modestes ont continué à être organisés. Mais surtout, des ateliers créatifs ont vu le jour, permettant aux détenus d'exprimer leurs talents artistiques dans des domaines variés : théâtre, cinéma, photo, musique, arts plastiques… Si ces initiatives ont d'abord été mises sur pied grâce à la collaboration d'artistes bénévoles, la Communauté française a, par la suite, créé une association [qui n'existe plus actuellement], dénommée Formation, sport et culture, ce qui permettait de rémunérer les animateurs. Bien qu'elle ne disposait que de petits moyens, cette association a contribué à faire admettre la présence des actions culturelles au sein des établissements pénitentiaires.

Au fil des années, de nombreuses activités artistiques et culturelles, mais aussi des formations, se sont introduites dans les prisons. Ces activités se sont retrouvées parmi d'autres dans une hiérarchie, laquelle influe sur la manière dont, tant le personnel que les détenus, vont considérer, accepter, négliger ou accueillir celles-ci. L'octroi ou non aux participants d'incitatifs financiers a renforcé ou freiné la reconnaissance des projets mis en place. Ainsi, si un poste est disponible, la plupart des détenus vont opter pour un travail qui leur donne un minimum de revenus : cela leur permet d'accéder à un meilleur statut social intra-muros [ils s'attirent ainsi la considération du personnel et se donnent la possibilité de cantiner], mais également extra-muros [ils ont ainsi l'opportunité de soutenir leur famille, de constituer un pécule en prévision de leur sortie ou de commencer un plan de remboursement de leurs parties civiles]. Ce n'est que lorsque les détenus n'ont pas de travail ou parviennent à aménager leurs horaires de travail, qu'ils se tournent vers des formations qui, si elles sont suffisamment qualifiantes, donnent accès, d'après les programmes, à des « primes d'encouragement » ou à d'autres gratifications. Quant aux activités artistiques et culturelles, elles sont considérées comme moins utiles et moins « sérieuses », tant de la part du personnel pénitentiaire que dans le chef de beaucoup de détenus, malgré la mise en valeur des bienfaits déjà évoqués. Elles donnent rarement lieu à un encouragement financier, sauf si elles font partie d'un programme plus large de « remise en projet ».

ART
Dire; exprimer; besoin; couleurs; curiosité; créer; illusion.

De nombreux artistes et opérateurs culturels avouent qu'ils étaient empreints d'une certaine naïveté, lorsqu'ils ont débarqué en prison pour la première fois. Ils étaient peu conscients des difficultés à franchir

pour mener à bien le projet imaginé au départ. Ils ne connaissaient ni le quotidien des détenus ni les règles de la prison. Avec l'expérience, ils sont devenus très humbles et n'ont gardé en vue que leur seul désir d'aboutir. Ils savent que ce qui est possible un jour ne l'est plus le lendemain, que ce qui est réalisable dans un établissement ne l'est pas dans un autre : les prisons constituent une mosaïque !

Pour le reste, ils s'adaptent aux contingences quotidiennes [mouvements, visites, appels des détenus auprès des divers services de la prison, transferts, travail pénitentiaire...] en acceptant que rien n'est jamais acquis ! Il arrive que des projets qui avaient bien démarrés, doivent s'arrêter pour, parfois, repartir à zéro. Ce sont de dures leçons pour les intervenants culturels, mais ils ne peuvent en faire l'impasse. Quels sont les facteurs qui mènent au blocage ? Il y a de multiples raisons pour qu'un atelier cesse de fonctionner : une mauvaise dynamique de groupe ; un animateur qui ne respecte pas les consignes de sécurité ; un nouveau directeur, moins sensibilisé à l'importance des activités artistiques et culturelles ; la restriction des activités suite à des mouvements syndicaux ; les agents qui se plaignent de la surcharge de travail engendré par l'accueil des services extérieurs...

Ce qui est déterminant dans le bon déroulement d'activités en prison, ce sont précisément les relations avec les agents pénitentiaires, souvent réticents aux activités culturelles, les mouvements qu'elles provoquent nécessitant davantage de travail. Pourtant, beaucoup d'agents se rendent bien compte des effets positifs de celles-ci sur les détenus et, par ricochet, sur eux-mêmes et leurs collègues, lorsqu'ils constatent que les détenus qui participent aux activités sont plus calmes et perturbent moins l'ordre et la sécurité de la prison.

Certains intervenants extérieurs se plaignent du manque de collaboration des agents : ils leur reprochent, par exemple, de tarder volontairement à appeler les détenus participant aux activités ; de refuser d'appeler tel ou tel détenu, en déclarant qu'il ne veut pas participer à l'activité ; de faire des intrusions dans les ateliers et de violer ainsi l'espace de liberté où les artistes essaient de créer.

D'autre part, certains intervenants extérieurs débarquent en prison avec une série d'a priori, sans même saluer ou montrer une marque de cordialité envers les agents, même ceux qui se démènent pour que les activités se déroulent dans les meilleures conditions.

Enfin, notons qu'il est difficile d'organiser des activités artistiques et culturelles à grande échelle en prison. Les établissements sont souvent surpeuplés et les espaces disponibles pour les formations et les loisirs sont généralement insuffisants, inadéquats [bien que la situation soit différente selon les prisons] et il arrive qu'ils doivent servir pour plusieurs activités, parfois antinomiques. Les animateurs doivent souvent faire preuve de beaucoup d'inventivité pour s'adapter et repenser les choses autrement que ce qu'ils avaient prévu au départ.

PRISON
Je la subis.

L'ÉQUILIBRE ENTRE SÉCURITÉ ET RÉINSERTION : QUELQUES FACTEURS DE RÉUSSITE

L'aboutissement d'une activité artistique en prison est le fruit d'un délicat équilibre entre différents paramètres : la sécurisation de l'établissement permettant ou non d'accueillir une activité venant de l'extérieur, l'importance accordée à l'épanouissement de la personne détenue, et celle accordée à la victime. En prison comme à l'extérieur, les divers acteurs sont des éléments d'un système relationnel. Pour qu'un projet se réalise, ces acteurs doivent se comprendre, se respecter mutuellement, penser les choses ensemble, négocier. Plus que partout ailleurs, la culture du compromis est de mise. À un moment donné, il se peut qu'un des acteurs ne s'y retrouve plus, que le projet ne marche pas..., et il faut recommencer, réajuster. Cela fait partie d'un processus de négociations sociales, tel qu'il en existe à l'extérieur de la prison.

En croisant l'expérience des divers acteurs, tant intra-muros qu'extra-muros, on peut identifier quelques facteurs qui contribuent à la réussite d'un projet artistique et culturel en milieu pénitentiaire :

> Certaines **directions** sont acquises au développement d'activités culturelles au sein de leur établissement ; d'autres sont nettement plus réticentes. Un contact approfondi entre les intervenants extérieurs et la direction de la prison [à laquelle est éventuellement associé un assistant pénitentiaire ou un coordinateur interne des activités] constitue un préalable à toute initiative artistique. Si l'intervenant externe, après avoir établi quelques contacts, présente à la direction un programme clair, cohérent et suffisamment adaptable au contexte carcéral, il y a de grandes chances que le projet soit accueilli favorablement.

> Établir ensuite un **contrat** de base précis entre les parties intéressées [opérateurs, artistes, direction et personnel de la prison, participants] peut faciliter la concrétisation d'un projet. Les éléments à prendre en considération sont notamment : les objectifs et les résultats attendus, le mode de sélection des participants, les horaires, les locaux disponibles, la désignation de personnes de référence, les modalités de fonctionnement d'un groupe de pilotage. Mettre l'accent sur une communication maximale entre direction et intervenants extérieurs permettra de définir une ligne de conduite et de donner une meilleure cohérence au projet.

> Si les **intervenants extérieurs** veulent rapidement enraciner leur projet au sein de la prison, il doivent également veiller à se présenter au personnel et à l'informer des tenants et aboutissants de l'activité. Ainsi, ceux qui travaillent à l'intérieur de la prison peuvent prendre connaissance du projet et ne sont pas surpris en voyant arriver les intervenants culturels. Cette information peut se réaliser via des réunions d'information, la distribution de dépliants, un affichage aux valves du personnel ou au hasard de rencontres informelles.

JEAN-MARC BODSON
L'ENFER ME MENT, 2006
© AUTREMENT ASBL

CULTURE,
Richesse à partager

> Avant de commencer une activité, il est essentiel que les collaborateurs extérieurs prennent la peine de s'informer et de se former par rapport aux **règles** strictes, précises et concrètes qui régissent le fonctionnement de l'établissement pénitentiaire [par exemple, ne pas rentrer avec certains objets sans accord préalable de la direction]. De même, ils doivent connaître les **contingences** qui font partie intégrante de l'environnement carcéral [par exemple, le respect des horaires]. Il ne va pas toujours de soi de savoir ce qu'on peut faire ou ne pas faire, dans un lieu d'enfermement. Il est dangereux d'entrer en prison sans prérequis, d'où la nécessité de comprendre le système carcéral et sa spécificité, de se familiariser avec la structure et le régime de l'établissement. La fragilité du public mérite une attention et une préparation particulières.

> Quand le personnel de la prison est associé à un projet, celui-ci se déroule nettement mieux. Bien communiquer et créer de bonnes relations avec les **agents pénitentiaires**, s'attirer leur sympathie et acquérir leur confiance constituent des atouts indéniables qui permettent de résoudre beaucoup de difficultés dans la réalisation des projets. Des agents hostiles à un projet peuvent éventuellement mettre des entraves à son bon fonctionnement. Il faut vivre avec le système, respecter les personnes qui y travaillent. De nombreux problèmes proviennent du manque de compréhension, de dialogue et de respect mutuel. Dès leur première entrée en prison, toutes les occasions doivent être bonnes, pour les intervenants extérieurs, d'aller à la rencontre des agents, de forcer les échanges, d'entamer un dialogue, même dans leurs lieux de détente, là où ils ont l'occasion d'échapper aux tensions du cellulaire, au mess par exemple. La politesse, la plaisanterie, ne fût-ce que le simple bonjour fait tomber les barrières. Mais c'est surtout en parlant de leur projet et en montrant qu'ils y croient, que les intervenants extérieurs peuvent convaincre et conquérir les agents pénitentiaires. Comme dans beaucoup de lieux de travail, il y a des personnes qui sont motivées et ouvertes et d'autres qui le sont moins et qui n'ont pas envie d'une surcharge de travail. Si un agent marque des réticences par rapport à un projet, il est possible de s'adresser à son collègue qui, lui, est plus motivé. Il faut aller puiser les ressources là ou elles se trouvent. Les bons contacts avec les agents rejaillissent d'ailleurs sur la qualité des relations avec les détenus.

> Il paraît également essentiel qu'il y ait une **personne de référence** qui travaille à l'intérieur de la prison, qui en connaisse bien les règles de fonctionnement et qui coordonne les activités culturelles. Cette personne constitue une interface efficace puisqu'elle fait le lien entre la direction, les agents pénitentiaires, les détenus et les intervenants extérieurs et, en cas de problème ou de blocage, elle est bien placée pour trouver rapidement des solutions. Idéalement, il apparaît que les éducateurs pénitentiaires sont les mieux placés pour accomplir cette mission. Mais comme ceux-ci sont devenus rares, c'est parfois un consultant en justice réparatrice, parfois un agent pénitentiaire ou un membre du Service psychosocial qui assure cette fonction, parmi une multitude d'autres tâches.

Tout cela demande du temps. Parfois, il faut tâtonner, réajuster, subir des échecs... pour finalement aboutir. En fin de compte, nous pouvons constater que, malgré les embûches, de nombreuses actions artistiques et culturelles développées en milieu carcéral réussissent pleinement leurs objectifs. Citons par exemple : à la prison d'Andenne, un atelier d'Écriture Rap, avec le projet d'enregistrer un CD, ainsi qu'un atelier Théâtre couronné par trois représentations, organisées respectivement à l'attention des familles des acteurs, des autres détenus et d'invités extérieurs ; à Namur, à l'initiative du Relais Parents-Enfants, un atelier Marionnettes [avec les marionnettes qu'ils ont fabriquées, les participants créent une histoire et jouent un spectacle pour leurs propres enfants] ; à l'Annexe psychiatrique de la prison de Forest, à l'initiative de l'APO, deux créations théâtrales basées sur la parole, le chant, la danse, et achevées en apothéose par une représentation devant un public restreint ; et enfin, organisée par le Service laïque d'aide aux détenus et le Centre d'action laïque de la Province du Luxembourg, une « Biennale des œuvres des détenus » et une exposition itinérante, « La Part Digne », rassemblant des œuvres provenant des prisons francophones...

RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES

LE DROIT DES DÉTENUS À L'ART ET À LA CULTURE

La place actuellement réservée à l'art et à la culture en milieu carcéral est minime, malgré les effets bénéfiques que ceux-ci produisent sur l'épanouissement du détenu, sur les conditions de détention, sur la réalisation du plan de détention, sur l'acquisition de compétences de base et de compétences transversales et sur une réinsertion sociale durable.

> Le Réseau insiste pour que le Ministre de la Justice et l'Administration pénitentiaire veillent à ce que tous les détenus puissent exercer pleinement leur droit « aux activités de formation et de loisirs » et, plus strictement, leur droit à « la formation socioculturelle et aux activités créatives et culturelles », tel que prévu aux articles 76 à 80 de la Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration des établissements pénitentiaires et le statut juridique des détenus.
> Il recommande aux autorités fédérales et fédérées [ces dernières étant compétentes dans les matières culturelles] de conclure un accord de coopération permettant de faciliter l'accès des divers dispositifs artistiques et culturels au sein des prisons et aux détenus d'en bénéficier effectivement.
> Il demande aux ministres et aux départements qui ont des compétences culturelles dans leurs attributions de reconnaître les détenus comme un public cible ayant des besoins culturels spécifiques ; de développer [en partenariat avec les opérateurs culturels présents en milieu pénitentiaire] et de financer des politiques et des programmes permettant aux détenus, dans le cadre de leur parcours d'insertion, d'accéder à un maximum d'activités artistiques et culturelles de qualité, telles que proposées à tout citoyen dans la société libre.

LES AGENTS PÉNITENTIAIRES

Souvent sous pression, principalement à cause de la surpopulation carcérale, les agents ont peu de temps pour s'investir dans l'organisation d'activités. Certains d'entre eux, pourtant, sont vivement intéressés et motivés par celles-ci.

> Le Réseau propose à l'Administration pénitentiaire d'aménager le temps de travail des agents qui voudraient s'impliquer par rapport à l'organisation des activités artistiques et, pourquoi pas, de leur laisser la possibilité de participer à des activités organisées à leur attention, parallèlement à celles destinées aux détenus.
> Il suggère au Ministre de la Justice et à l'Administration pénitentiaire que la dimension « art et culture en prison » soit abordée dans le cadre de la formation initiale et continuée des agents.

LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

En prison, les intervenants extérieurs ne bénéficient pas toujours des informations, du soutien moral et des conditions matérielles nécessaires pour réaliser leurs projets de manière optimale.

> Le Réseau demande à l'Administration pénitentiaire et aux directeurs de prison de faciliter la réalisation des activités artistiques et culturelles en collaborant avec les intervenants extérieurs, notamment : pour informer clairement les détenus de toutes les activités qui existent au sein de chaque prison, de leurs objectifs et de leur contenu [via des brochures, des séances d'information…] ; pour construire dans les prisons un environnement participatif, où la créativité peut être encouragée et où des défis peuvent être relevés ; pour créer des interactions entre les activités culturelles intra-muros et celles organisées hors de la prison ; pour faire connaître et diffuser les créations artistiques conçues en milieu carcéral.
> Il recommande aux directions de chaque prison : d'apporter aux intervenants extérieurs, préalablement à leur intervention dans un établissement, toute information utile quant aux règles, aux coutumes et aux contingences de la prison ; de leur fournir une assistance [via éventuellement un référent interne], afin d'établir et de maintenir des contacts harmonieux avec le personnel de la prison et de franchir plus facilement les obstacles rencontrés dans le cadre du travail intra-muros.
> Il insiste, conjointement auprès du Ministre de la Justice, de l'Administration pénitentiaire et de la Régie des Bâtiments, pour que la configuration des bâtiments pénitentiaires soit repensée, de manière telle qu'il y ait des espaces adéquats et en nombre suffisant réservés aux activités artistiques et culturelles, afin que celles-ci puissent se dérouler dans de bonnes conditions.
> Il propose que les départements compétents dans les matières culturelles soutiennent les intervenants artistiques et culturels afin que ceux-ci bénéficient de lieux d'information, de formation, d'échange et de supervision leur permettant d'approfondir leur expertise, notamment quant aux techniques, pratiques et enjeux de la création artistique en milieu carcéral et quant aux besoins spécifiques des détenus [compte tenu du contexte social, économique et culturel dont ils sont issus].

L'INFORMATION, LA CONCERTATION ET LA COORDINATION ENTRE ACTEURS

DÉMOCRATIE
Vue de l'esprit.

Dans un établissement pénitentiaire, concilier les impératifs sécuritaires et les activités qui relèvent de la réinsertion n'est jamais une tâche aisée. La difficulté majeure tient au fait que les actions des intervenants extérieurs sont souvent réalisées sans que soit considéré le travail des agents pénitentiaires.

> De manière générale, le Réseau demande au Ministère de la Justice et à l'Administration pénitentiaire de prendre toute mesure permettant de faire évoluer le régime carcéral vers un meilleur équilibre entre les impératifs sécuritaires de l'institution carcérale et les besoins de réinsertion des détenus.
> Il recommande aux autorités compétentes de favoriser la mise en place de lieux d'information, de rencontre, d'échange, de parole, de dialogue, rassemblant le personnel pénitentiaire, les intervenants extérieurs, et éventuellement des représentants des détenus ; ces structures permettraient de communiquer sur les objectifs, les enjeux et l'organisation des projets artistiques et culturels au sein de la prison, mais aussi d'évoluer par rapport aux représentations négatives que les acteurs ont les uns par rapport aux autres.
> Il souhaite également qu'avant de mettre en place une activité artistique ou culturelle, la direction de chaque prison prenne l'initiative d'établir, entre tous les acteurs, un contrat clair réglant dans les détails l'organisation de l'activité.
> Enfin, il propose que le Ministre de la Justice et l'Administration pénitentiaire veillent à désigner, dans chaque établissement, une personne de référence interne à la prison, qui coordonne les ateliers artistiques et culturels et qui serve d'interface entre les divers acteurs ; il insiste pour que cette fonction soit exercée par des personnes exclusivement en charge de ces tâches, de préférence par des éducateurs pénitentiaires [dont le cadre, n'est malheureusement plus renouvelé].

PASSERELLE VERS LA LIBERTÉ

PRISON
Peut être intérieure ou faite de murs extérieurs.

LES ORIGINES

Née en 1977, la Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi [FUNOC] a mis sur pied un large éventail de formations destinées à un public peu ou pas scolarisé, peu ou pas qualifié et donc marginalisé. Dans ce cadre, en 1993, la FUNOC a créé le « Dispositif Passerelle », un lieu de passage proposé aux jeunes adultes en rupture scolaire. Le fondement de ce Dispositif est un pari basé sur la certitude que l'art et la culture contribuent au développement de la citoyenneté. Le but du projet est de permettre aux participants de retrouver l'estime de soi et la confiance afin, qu'ils puissent recréer des liens sociaux. Des apprentissages utiles et adaptés et des activités basées sur le plaisir visent à leur faciliter l'accès à l'emploi et les aident à élaborer un projet de vie positif, autonome et valorisant.

La majorité des bénéficiaires du « Dispositif Passerelle » étaient des personnes sortant de prison. Or, l'expérience a révélé que ces participants n'arrivaient pas au terme de leur formation [soit que le projet n'était pas adéquat parce qu'il n'avait pas été suffisamment préparé, soit que la personne elle-même était trop fragilisée par son passage en prison pour assumer pleinement son engagement et envisager sa réinsertion]. Dans ce contexte et pour pallier à ce « chaînon manquant » est né, en 2005, le projet « Passerelle vers la liberté ». Ce projet propose aux détenus d'entamer leur parcours de réinsertion déjà au sein de l'établissement pénitentiaire — et ceci dans le but de consolider leur désir de formation [ou de recherche d'emploi] et de leur donner plus de chances de le réussir, dès qu'ils seront libérés.

LES ACTIONS

Le projet consiste en un ensemble d'actions combinées sous forme d'ateliers permettant aux participants de se mettre dans une démarche de « remobilisation/redynamisation », dans le but d'acquérir des compétences sociales et de recréer du lien ; bref, de retrouver, via des activités ludiques, culturelles et créatives, l'envie d'être un citoyen parmi d'autres, un acteur dans la société.

JEAN-MARC BODSON
L'ENFER ME MENT, 2006
© AUTREMENT ASBL

La méthodologie utilisée reconnaît à chacun son rôle critique et créateur et redonne la parole à ceux qui avaient été exclus de la société. Afin de favoriser l'intégration, la motivation, la valorisation, le travail collectif et l'échange, elle vise à prodiguer aux intéressés quatre types de compétences : relationnelles, cognitives, citoyennes et culturelles.

Le programme s'étale sur quarante semaines, à raison de treize heures par semaine. Il consiste à mener quatre actions en parallèle :

[ACTION 1] L'orientation en vue de la détermination d'un projet à travers un atelier Découverte de soi — remise en projet [3h/semaine] : en faisant le bilan de ses propres acquis et limites, on développe l'estime de soi et la faculté de se remettre en question, on apprend le respect [de soi, de l'autre, des règles], on approfondit ses idées par l'échange et l'écoute, on dégage la ligne fondamentale d'un projet personnel qui ait du sens et qui facilitera l'insertion socioprofessionnelle extra-muros. L'évaluation des progrès se fait grâce à des entretiens individuels.

Pour illustrer le propos, voici quelques thèmes qui ont été abordés au sein de cet atelier depuis janvier 2005 : le respect, la motivation, la médecine en prison, la notion de projet, les compétences, le test d'orientation, les différents plans d'embauche, le Forem, l'Onem, l'entretien d'embauche, le CV et la lettre de motivation, la publicité, l'avenir, la récidive...

L'atelier fonctionne avec un groupe régulier [hormis les modifications inévitables dues aux transferts et aux libérations, mais qui permettent aussi l'entrée permanente de nouveaux participants, créant ainsi une dynamique intéressante entre les « anciens » et les « nouveaux »]. Les participants sont en général assidus, ce qui est probablement dû au fait qu'on leur donne les informations concrètes dont ils ont besoin pour gérer « l'ici-maintenant » de leur quotidien carcéral, mais qui surtout leur permet de se projeter dans un futur plus ou moins proche, de recommencer ainsi à l'envisager positivement, ou simplement de retrouver courage en reconstruisant leur faculté de rêver [souvent cassée lors d'un passage en prison]. Au fil de l'atelier, on les voit quitter peu à peu leur identité de détenus pour adopter celle de stagiaires. Leur motivation va croissant. Leur désir d'apprendre renaît.

[ACTION 2] L'expression artistique active et créative à travers un atelier Théâtre [2 fois 3h/semaine]. Cette action comprend quatre axes : un axe créatif et productif, un axe de réflexion sur le quotidien [travail, famille, santé...], un axe individuel [renforcement de l'autonomie] et un axe collectif [la relation à l'autre]. L'atelier a pour objectif de renforcer la cohésion du groupe tout en respectant la singularité de chacun en installant la confiance, d'éveiller la sensibilité et la capacité d'écoute, de favoriser le partager des vécus individuels, et enfin de créer ensemble un spectacle.

Les méthodes utilisées sont ludiques. Elles font appel à la sensibilité, à l'émotion, au plaisir et respectent le rythme de chacun. Parmi elles, on peut citer l'écriture, la photo, le conte, le toucher, le jeu dans l'espace, la dynamique de groupe, les exercices stimulant les émotions et les sentiments [observation, impression ressentie, réaction, évaluation du problème, proposition de résolution, échange], le jeu avec les objets [détournés de leur sens commun], l'apprentissage de l'ici-maintenant, la musique, les techniques de clown [se réapproprier une image positive de soi, oser transgresser, etc.].

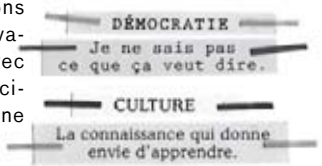

À la suite du spectacle, un stage intensif de théâtre — la « Shakespeare Experience » — a été proposé par l'animateur, ouvert à tous les détenus durant deux semaines pendant la période creuse que représente l'été en prison. Ce stage qui consistait à se confronter à un texte classique, ici « Othello », a suivi les étapes suivantes : lecture du texte [démarche a priori difficile pour un public peu scolarisé mais il s'est avéré que le défi et le besoin de s'appuyer sur un texte l'ont emporté sur la difficulté], analyse des situations, compréhension des motivations des personnages, réécriture de quelques scènes, remise en scène de certaines situations et enfin représentation de la pièce devant un public restreint. Malgré les obstacles inhérents à un travail de groupe en prison [image négative de soi, découragement, difficulté de s'engager dans un projet à long terme], ce travail a permis à chaque participant de prendre conscience de l'importance de sa présence au sein du groupe, de faire naître un sentiment de solidarité et de tisser des liens avec l'extérieur.

Une évaluation individuelle a permis de constater que l'atelier aboutissait à de meilleurs résultats si l'on créait des modules plus courts et si on les diversifiait. C'est ainsi qu'à côté de de l'atelier Théâtre, actuellement moins intensif, ont été créés des modules d'Arts plastiques et de Musique et chant de 30 heures chacun.

[ACTION 3] La remise à niveau des compétences de base au travers d'un atelier Apprentissage pédagogique personnalisé [3h/semaine].

Cette action combine une triple approche : approche individuelle, approche créatrice et une approche fonctionnelle consistant en une terminologie liée au quotidien : s'orienter grâce à un plan, lire un horaire de bus, interpréter une offre d'emploi, comprendre une publicité, vérifier un extrait de compte bancaire, compléter un document administratif, suivre une recette de cuisine...

Lors du premier atelier, le participant passe un bilan en français, mathématiques et logique, sur base duquel on lui propose un parcours d'apprentissage pédagogique personnalisé qui comprend des exercices adaptés à son niveau, corrigés et évalués individuellement. Les outils de cet atelier sont : la lecture à haute voix favorisant l'expression en public ; l'échange sous forme de débats sur des problèmes d'actualité [apprentissage de l'écoute] ; l'écriture [dictée et rédaction d'après des consignes qui développent l'imaginaire] ; un travail en collaboration avec l'atelier Remise en projet [axé principalement sur des exercices de français en lien avec la recherche d'emploi ou de formation].

Les participants ont constaté qu'ils avaient acquis des compétences nouvelles, qu'ils avaient appris ou réappris certains mots, qu'ils se sentaient plus à l'aise pour s'exprimer, qu'ils avaient redécouvert le plaisir d'être écoutés, la joie d'être entendus — toutes choses qui leur permettraient, d'après eux, de mieux se débrouiller à l'avenir, dans la vie de tous les jours.

[ACTION 4] Le suivi psychosocial individuel [1h/semaine par stagiaire]. Un intervenant de La Touline [Service d'Aide aux Détenus de l'Arrondissement judiciaire de Nivelles] participe à différentes tâches de ce projet :

- **La diffusion de l'information**, via des affichettes et dépliants distribués au personnel et aux détenus ;
- **La sélection des participants** : lors d'un entretien individuel, l'intervenant explique les objectifs, le contenu [les quatre actions qui forment un tout indissociable] et les exigences du module ; il évalue les motivations du candidat et l'intérêt pour lui de participer au projet. Notons que, vu les nombreux changements de situation propres à la détention [entrées, transferts, libérations, non réintégrations, etc.], les candidats peuvent intégrer le module tout au long de l'année, ce qui crée d'ailleurs une certaine dynamique. Notons aussi qu'après une période d'essai d'un mois, l'engagement du stagiaire est formalisé par la signature d'une convention.
- **L'organisation pratique** : la gestion des horaires, des locaux, des listes de participants, le relais des informations entre la direction, les détenus, les animateurs, le personnel et les services extérieurs.
- **Le suivi psychosocial** proprement dit, en entretiens individuels réguliers, qui permet d'évaluer l'évolution personnelle du stagiaire et son investissement dans le projet.

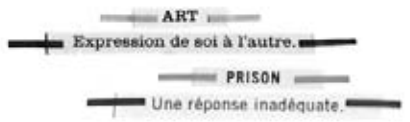

L'ÉQUIPE

L'équipe comprend un assistant social qui gère l'atelier Remise en projet [action 1] ; plusieurs artistes qui animent l'atelier Expression artistique [action 2] ; un enseignant de la FUNOC responsable de l'atelier Remise à niveau [action 3] ; un intervenant de La Touline qui gère le suivi psychosocial [action 4] ; un psychologue de la FUNOC qui assure la coordination pédagogique du projet ; un consultant de l'OED [Organisation pour l'emploi des personnes [ex-]délinquantes] qui prend en charge la coordination du projet [élaboration des dossiers, rédaction des rapports d'activité, gestion des réunions...].

Cette équipe travaille en lien permanent avec des collaborateurs pénitentiaires privilégiés [direction, service psychosocial, conseillers moraux, agents pénitentiaires...] et des collaborateurs occasionnels [Forem, Maisons de Justice, ADEPPI, CPAS...].

Un Comité de suivi pédagogique se réunit une fois par mois et assure la diffusion de l'information au sein de l'établissement pénitentiaire, l'organisation des entretiens de sélection, la constitution des groupes, etc.

Des réunions pédagogiques entre animateurs ont lieu tous les quinze jours afin d'assurer une meilleure complémentarité entre les actions. Elles visent aussi à affiner les outils pédagogiques, à évaluer le travail, à gérer les dysfonctionnements pratiques ou relationnels.

BILAN

La détention fragilise la personne et accentue sa difficulté à se projeter dans le futur, à se fixer des objectifs et à s'y tenir. Il est donc primordial que le participant ait une vision précise du sens de la formation qu'il s'engage à suivre, de son fil conducteur, de sa finalité et de la visibilité du lien entre les ateliers. C'est pourquoi la formation s'articule désormais en modules plus courts — de quatre semaines — où le même thème, traité simultanément dans les quatre ateliers, jette des passerelles nécessaires à leur exploitation optimale. Il va sans dire que le suivi pédagogique individuel tient une place essentielle, tant dans le cheminement du participant que dans le maintien et la cohésion du groupe. Concrètement, un 'carnet du stagiaire' permet à celui-ci de s'auto-évaluer en permanence. En fin d'atelier, un questionnaire est soumis aux participants en vue d'effectuer une évaluation collective. Les résultats sont analysés selon la méthodologie de la recherche-action en vue de mieux faire correspondre l'activité aux besoins des participants et de modéliser ce projet afin de pouvoir le transposer dans d'autres établissements pénitentiaires.

JEAN-MARC BODSON
L'ENFER ME MENT, 2006
© AUTREMENT ASBL

Mettre en place, au sein d'une prison, un projet de réinsertion de treize heures par semaine basé sur la création artistique est un défi et nombreuses sont les difficultés auxquelles on se heurte : les contraintes inhérentes au milieu carcéral [sécurité, surpopulation, rigidité des horaires, manque de locaux, priorité donnée au travail des détenus, aux visites…] ; la fragilité psychique et sociale des détenus ; le personnel pénitentiaire débordé parce qu'en nombre insuffisant, astreint à des tâches peu valorisantes, manquant d'outils pour gérer des situations souvent délicates ou manquant d'information pour percevoir l'importance des activités organisées au bénéfice des détenus ; les obstacles parfois rencontrés par les animateurs lorsqu'ils doivent entrer dans la prison, etc. Pour aboutir, ce genre de projet nécessite une communication ininterrompue et efficace entre les différents acteurs. Puisque l'entrée en formation est possible à tout moment, la publicité auprès des détenus doit se faire de façon continue, par des affiches placées aux endroits stratégiques de la prison et des dépliants contenant les informations de base [objectifs et modalités pratiques]. Le bouche à oreille s'avère également efficace.

Auprès du personnel interne [direction et agents], la communication doit être ouverte, transparente et précise. Puisqu'ils interviennent en première ligne et connaissent personnellement les détenus, les agents pénitentiaires possèdent des informations précieuses quant à leurs horaires de travail, leurs congés, etc. ; ils jouent donc un rôle crucial dans l'organisation concrète des activités. Les rencontrer [et aussi dans l'informel] permet de les motiver en les mêlant au projet dès le début. Non seulement cela crée une plus grande proximité et parfois même de la complicité, mais cela évite ou atténue nombre d'obstacles. Le résultat concret de tout cela est la présence régulière des détenus aux ateliers. Dans ce cadre, il serait intéressant de développer un module de formation destiné aux agents : tous les intervenants en tireraient profit.

Le travail réalisé par l'atelier Expression artistique a régulièrement été exposé intra-muros, donc présenté aux détenus mais aussi aux agents pénitentiaires et aux personnes venant de l'extérieur. Des spectacles ont été mis sur pied par l'atelier Théâtre de la FUNOC. Ces opérations, en valorisant le travail accompli en atelier, ont eu pour effet de mobiliser les détenus qui ne participaient à aucune activité et de sensibiliser les membres du personnel aux activités créatives en prison.

EN GUISE DE CONCLUSION

La combinaison de la méthodologie et de la pédagogie utilisées dans ce projet a pour finalité la reconstruction de l'identité. Celle-ci se fait en cinq étapes : le rétablissement de la confiance et de la motivation ; l'acquisition de compétences [savoir-être et savoir-faire] ; la reconnaissance officielle, par soi et par les autres, de ses acquis et compétences, en tant que personne et citoyen ; l'élaboration d'un projet d'insertion ; l'accès ou le retour à la formation ou à l'emploi.

Les efforts déployés jusqu'ici ont porté leurs fruits : l'évolution des participants est évidente. Lorsqu'ils sont en atelier, ils se considèrent moins comme des détenus que comme des stagiaires : ils oublient murs et barreaux. Ouverts, motivés, remobilisés par leur avenir, les détenus partagent davantage leurs expériences, s'encouragent l'un l'autre et pensent « positif ». L'appartenance à un groupe, la solidarité qui en émane et la reconnaissance qui en résulte sont des sentiments qui renaissent en eux, après l'isolement auquel ils avaient été confrontés depuis leur entrée en prison. Cela ne peut que nous confirmer l'importance que revêt pour eux le fait d'être partie prenante d'un projet comme celui-ci.

FUNOC/DISPOSITIF PASSERELLE
WWW.FUNOC.BE
TÉL 071 27 06 30
M.LEER@FUNOC.BE

ATELIER RAP ET SLAM

« À tous ceux qui ont cru que, quand on prenait le micro,
C'était seulement pour faire quelques yo, yo, yo,
À tous ceux qui ont cru que ma culture s'arrêtait au préau,
À tous ces idiots, je suis venu dire :
Que moi aussi, je peux parler comme un dico [...] »

Extrait de **« Aux crédules »** de YESSOUF

LES ORIGINES

Le projet développé à la Prison d'Ittre s'inscrit dans le cadre d'un soutien de CERA à Culture et Démocratie. De 2001 à 2004, le holding avait déjà soutenu l'association, à travers : **le projet « Culture[s] pour tous »** : programme d'échanges, de formations et d'informations réciproques, basé sur la rencontre et le dialogue entre, d'une part, les opérateurs culturels [animateurs, artistes, personnels des institutions...] et d'autre part, des personnes relais au sein du monde social. **Le projet « Artocratie »**, initié par Culture et Démocratie et Article 27, qui offrait, à travers des ateliers, un cadre d'accompagnement le plus complet possible à la pratique et à la découverte de différentes disciplines artistiques, à des groupes de personnes socialement et/ou économiquement défavorisées.

De 2005 à 2007, Culture et Démocratie a initié deux projets pilotes de participation et d'expression artistique de publics défavorisés, sur une plus longue durée. Il s'agissait de l'atelier Rap et Slam à la Prison d'Ittre au sein de laquelle peu d'activités culturelles étaient développées, et d'ateliers Théâtre et Photographie à l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports, à Mons.

LES ACTIONS

Relevant des projets sociétaux soutenus par CERA, l'atelier Rap et Slam propose un espace d'expression artistique animé par des professionnels et destiné à un public fragilisé. Il s'agissait de mettre en évidence le 'rôle social de l'art' et d'encourager les détenus à concevoir puis à réaliser un projet artistique. L'objectif était de sensibiliser le secteur social ainsi que les acteurs culturels à de nouvelles formes de collaboration répondant aux besoins des participants et fondées sur la qualité des relations et des actions menées dans la continuité.

Après une large concertation, durant le premier semestre 2005, du personnel de la prison d'Ittre [agents pénitentiaires, attachée en justice réparatrice, psychologues, assistants sociaux...] et des formateurs extérieurs, ainsi qu'une enquête effectuée auprès des détenus lors d'un concert, le comité de suivi a décidé d'axer le projet autour des cultures urbaines et plus particulièrement de mettre en place un atelier d'écriture Rap et Slam.

L'asbl Lézarts Urbains a été chargée de concrétiser le projet au sein de la prison. Cette association a été fondée en 1977 par des artistes et des intellectuels qui croyaient en l'importance de la création populaire comme outil d'émancipation sociale [le champ des cultures urbaines, des métissages et du phénomène des banlieues avait notamment donné naissance, dans les années nonante, au mouvement hip hop].

En juin 2005, Maky [Mathieu D'Angelo], artiste rappeur et jeune diplômé assistant social qui venait de faire part à Lézarts Urbains de sa volonté de mettre en place une activité rap dans une prison, a pris en charge l'atelier, accompagné de Vokal [Laurent Nani], spécialisé en technique son. Vokal avait quelques appréhensions avant de commencer. « On nous met tellement d'idées en tête, à tort d'ailleurs, que j'avais difficile à imaginer la réalité d'une prison, l'ambiance de travail, de cours. Mais qui étaient-ils ces gens de l'ombre ? Des criminels, des tueurs, des violeurs ? Ou des accidents de parcours ? Pour plus de cohérence dans notre approche avec les participants, nous avons préféré ne pas demander le pourquoi de leur incarcération. [...] Nous étions là pour écrire, chanter, rapper, slamer et même prendre du bon temps pour les sceptiques [...]. »

C'est ainsi que, de juin 2005 à mai 2006, un groupe de dix détenus et les deux animateurs se sont réunis dans un local prévu pour les formations. Ils ont dégagé une formidable énergie positive et créative. « Je me rappelle un moment très intense lors de la préparation du concert, lorsqu'un des participants nous a dit qu'à l'écoute d'un des textes d'un autre détenu, il avait l'impression de mieux le découvrir qu'au bout de leurs deux ans de détention commune », témoigne Maky. Les participants se sont produits en concert dans la salle de gym de la prison, le 18 décembre 2005, devant quatre-vingts détenus enthousiastes et des artistes invités pour l'occasion. Ce fut pour tous un moment intense, inoubliable.

Nimetulla Parlaku, vidéaste, a pu filmer l'atelier et le concert. « Le projet de film s'est greffé à celui de l'atelier alors que celui-ci était déjà bien lancé. Les multiples contraintes imposées au tournage ont conditionné la formulation du documentaire. Par bonheur, le sujet porte en lui-même une telle charge d'émotion et de vie que ces contraintes n'apparaissent plus dans le montage final. L'éloquence de l'image sert ici la pertinence du verbe car quoi de plus percutant que l'élaboration d'une prise de parole dans un des lieux les plus isolés de la société [...]. »

Après le concert, les séances ont perdu en intensité. Quelques détenus ont été transférés. Les relations entre animateurs et personnel pé-

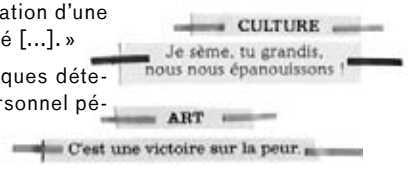

nitentiaire se sont détériorées jusqu'à l'arrêt de l'atelier, en mai 2006. Les enregistrements ont cependant pu être effectués afin de réaliser un CD, reflet des créations de l'atelier.

LES PARTENAIRES

Culture et Démocratie, à l'initiative du projet, a constitué un comité de suivi constitué d'une quinzaine de personnes : représentants du Réseau Art et Prison, de la prison d'Ittre, de l'Organisation pour l'Emploi des personnes [ex-]délinquantes [OED], de l'ADEPPI, de La Touline et de Lézarts Urbains. Cette dernière a également réalisé le projet, au sein de la prison d'Ittre. Une dizaine de détenus et deux artistes/animateurs ont participé aux ateliers, tandis que plus de 150 personnes ont assisté aux deux concerts [détenus, agents, artistes, intervenants extérieurs...].

LES SUITES

Le projet est sorti des murs de la prison d'Ittre puisqu'un CD a été réalisé, ainsi qu'un DVD, avec le film Jail House Rap de Nimetulla Parlaku. L'ensemble a été publié sous la forme d'un boîtier intitulé Jail house Rap & Slam, qui contient un livret présentant le projet, les partenaires et quelques textes écrits par des détenus dans le cadre de l'atelier. Ce boîtier peut être utilisé lors d'une animation.

Aujourd'hui, Maky anime des ateliers Rap et Slam dans d'autres prisons de la Communauté française. Les détenus ayant participé à l'atelier ont, pour la plupart, été libérés ou transférés. Pour ceux qui restent à la prison d'Ittre, un atelier Rap et Slam autogéré par les détenus a été mis en place, à leur demande et avec le soutien de la direction.

CULTURE ET DÉMOCRATIE ASBL
WWW.CULTUREETDEMOCRATIE.BE
TÉL 02 502 12 15
CULTUREETDEMOCRATIE@SCARLET.BE

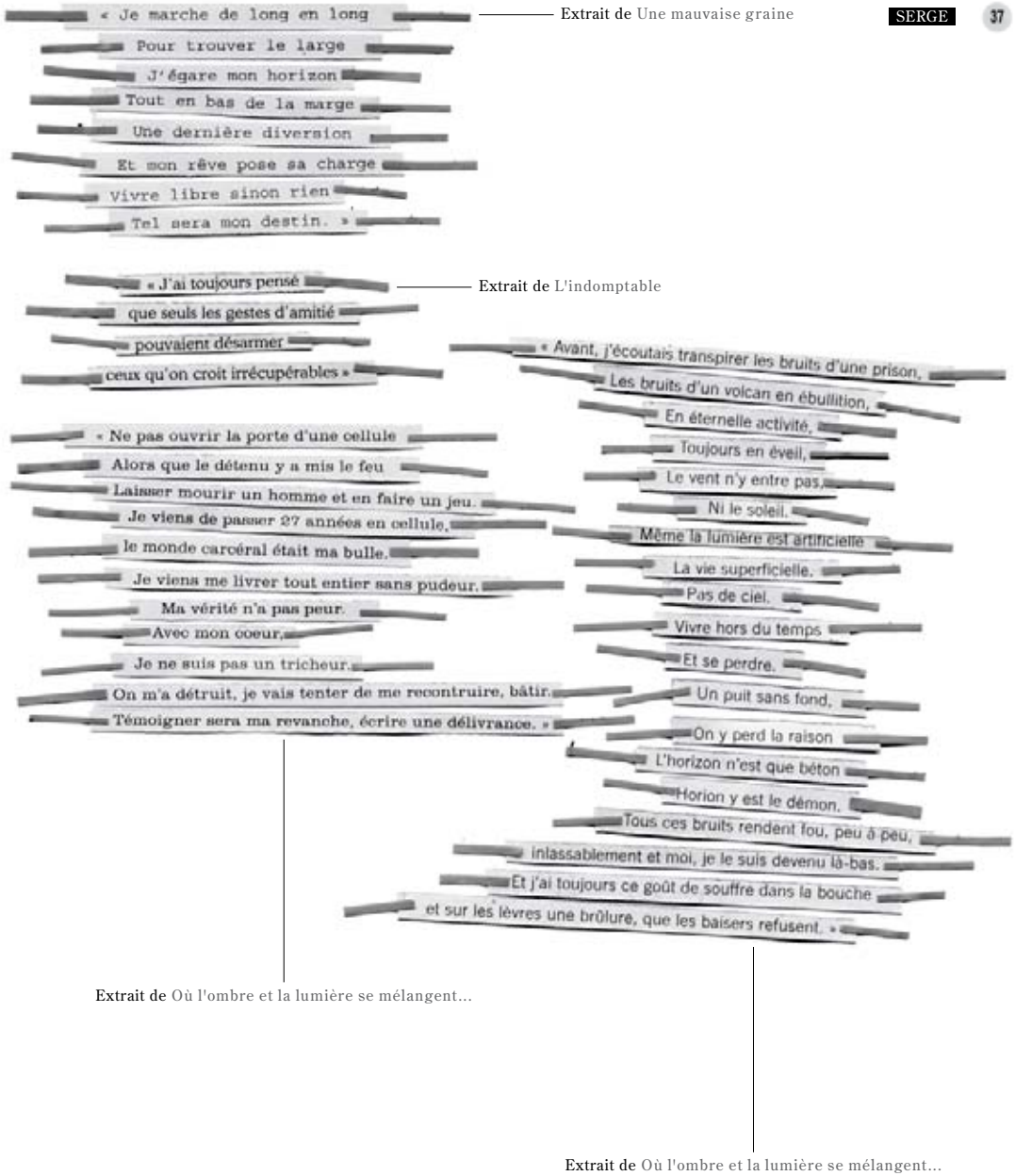

DOUZE ANS D'ATELIERS ET DE STAGES DE PERCUSSIONS EN PRISON

Interview de Daniel DEMEY [formateur d'adultes, criminologue, infecté par la psychanalyse ; il travaille à l'ADEPPI, organise et anime des cours et stages de percussions africaines en prison], réalisée en novembre 2007.

POURQUOI LE DJEMBÉ, LES PERCUSSIONS AFRICAINES ?

Je suis un passionné de djembé et des polyrythmies africaines presque depuis la première heure de leur arrivée en Belgique, il y a 20 ans. J'y ai trouvé tellement de bonheur moi-même que j'ai voulu faire entrer ça en prison, dans un lieu par définition austère et froid. [...]

APRÈS UN COURS COMME CELUI DE LA SEMAINE PASSÉE, QUE TE VIENT-IL À L'ESPRIT ?

C'était magique, quelque chose de merveilleux s'est passé. J'avais l'impression que ce groupe, je pouvais le conduire par la main et que cela était bienvenu de leur côté de se laisser emmener comme ça dans la musique. Je leur ai proposé des choses que je ne croyais pas qu'elles seraient capables de faire. On y est allé petit-à-petit, avec beaucoup d'écoute, de discipline dans le travail et d'amusement, et on y est parvenu. On a même été plus loin, puisqu'on a pris un chant nuptial, d'accueil de la mariée, pour introduire un rythme... ça venait d'elles. Elles ont chanté, c'était très beau. Il y a quelque chose de beau qui s'installe dans l'air, qui imprègne l'ambiance, et ça, ce rapport à la beauté des choses auxquelles on a soi-même participé, c'est un enrichissement... Pour moi, c'est quelque chose d'exceptionnel. Je crois que, dans des moments comme ceux-là, chacun est réconcilié avec soi-même et aussi avec le monde. Ce sont des choses comme ça que je vise en proposant cette activité. [...]

QUELLE EST LA DIFFICULTÉ MAJEURE DANS UN TEL STAGE OU DANS CES COURS ?

[...] Ici, l'autorité est en dehors de moi, et je suis le premier à y avoir été soumis. Vis-à-vis d'eux, je ne fais qu'indiquer des portes... je sers la musique. Ce que j'énonce comme règles [position des mains, tempo, écoute, gestuelle...], c'est pour la musique, pour la beauté d'un moment d'action et d'écoute partagées... Et ça, dans ce milieu surtout, c'est le travail d'un rapport à l'autorité qui est très bénéfique. Les stagiaires participent en fin de compte à la règle car ils se rendent compte que s'il n'y a pas cette exigence, c'est la foire... Et ils déserteraient l'activité.Le plus difficile c'est de leur faire sentir ça... et puis les amener à accepter cet autre rapport à l'autorité et à la règle, qu'ils puissent véritablement y entrer et alors en jouer, la travailler, la mettre en œuvre, vivre avec, la concevoir à partir d'une expérience dans leur corps comme un axe, équilibrant. Mais ce n'est pas un rapport intellectuel à la règle. Le corps passe par là. Les règles renvoient ici le stagiaire apprenti-musicien au rapport qu'ils entretiennent avec leur corps : crispation, détente, sérénité, angoisse... Et ça, c'est particulièrement intéressant, que la musique, quelque part, sert de révélateur de « qui je suis » en même temps qu'elle engage à travailler ce « qui je suis ». Alors, la règle aussi prend un sens... parce que pour qu'un ajustement se trouve avec les autres, il faut passer par un travail de conscience et de modification sur le corps, sur la gestuelle. Ça, ce travail-là, c'est tout-à-fait passionnant. Oui, c'est ça, je crois, le plus difficile mais aussi le plus passionnant à conquérir, c'est cet apport de la discipline qu'on se donne à soi. Discipline de travail personnel quand il faut se dépatouiller avec ses mains, mais aussi d'écoute quand il s'agit de faire de la place à l'autre pour trouver un ajustement. Ce travail sur soi, c'est un cap obligatoire pour qu'il y ait une sonorité d'ensemble. Cap de la musique produite ensemble. Mais une fois qu'on y est arrivé et qu'un plaisir partagé s'est vécu à partir de cette chose étonnante qu'est la discipline intérieure, l'effort pour y arriver prend sens. Avoir consenti à des efforts, à une règle, à une présence au cours qu'on s'est parfois imposé car on n'a pas toujours envie de se lever ou d'interrompre sa sieste pour venir, ou parce qu'on se trouve nul, ou parce qu'on a peur... c'est rétroactivement que cela se justifie et que ça se motive.

QUEL EST LE LEVIER SUR LEQUEL TA PASSION S'APPUIE ET QUI PERMET ALORS UNE TRANSMISSION ?

[...] Il ne faut pas bouder sa reconnaissance quand elle est sincère. Cela ponctue et scelle les choses, cela permet de donner des racines au travail. Et les filles et les gars ne s'y trompent pas... Car en définitive, c'est toujours de reconnaissance et donc d'une sorte d'amour que les choses se soutiennent. Et ils savent bien, si je laisse paraître un assentiment valorisant, que si c'est eux qui le prennent comme bénéfice, c'est la musique faite par eux pour nous que je « célèbre ». C'est pas eux pour eux, dans leur ego, non, c'est eux comme ayant porté la musique, c'est eux, établis dans un rapport au travail qui les a faits acteurs de cette musique. Je m'implique et je m'inclus dans ce bonheur de faire de la musique dans ce processus-là. La facilité ne m'intéresse pas autant. S'il n'y a pas ça de la part du professeur ou de l'animateur, il n'y a pas grand-chose qui puisse tenir. Hier, justement, avec le deuxième groupe, après avoir exprimé l'obstacle que le travail avec eux représentait pour moi, on a flirté avec ce cap. Pour la première fois depuis le début du stage, on a fait un peu de musique. On est resté là-dessus, on était content ; il fallait le marquer. Alors je crois qu'un stage est gagné, qu'il continuera à vivre, à se nourrir de ce qu'il produit, de son avancée. On marche ainsi en avant avec les stagiaires et c'est extrêmement enrichissant. Cela donne de l'énergie et de la réserve par rapport à ce qui pourrait nous décevoir, car cela reste difficile. Le travail est difficile et ne s'arrête jamais.

UN ÉPISODE, UNE ANECDOTE PENDANT UN DE TES STAGES ?

[...] Moins spécifiquement dans le travail proprement dit, ces dernières années, mais tout aussi étonnamment, il y a eu cette formidable réjouissance par laquelle on a terminé le dernier stage, en octobre 2007, à la prison des femmes à Berkendael. C'était inimaginable dans une prison et pourtant, cela nous est tombé dessus. Je dis « nous » parce que je pense que tout le monde était surpris. On ne fabrique pas ces moments, ils surgissent. C'est vrai qu'on peut s'y préparer, mais quand ils sont là, cela reste tout-à-fait [d] étonnant. Pour ma part, cela m'a donné la chair de poule et les larmes aux yeux. On jouait bien, puis soudain, il y a eu comme le feu dans la salle... [façon de parler]. Les spectatrices ont joué leur rôle de chœur [comme dans la tragédie antique], elles ont accompagné l'intrigue du spectacle en dansant, l'une, puis l'autre, en tapant des mains... Nous, tout en continuant, on voyait ce spectacle dans la salle... en fait, les rôles étaient presque inversés... Les femmes qui jouaient, jouaient encore avec plus d'énergie et d'envie. Il y a même eu des cris : « Liberté, liberté ! »... Toutes étaient portées par ce « triomphe ». Des surveillantes dansaient. C'était de la folie. Et tout ça dans la musique qui continuait. C'était formidable. Une vraie fête. Et puis il a fallu que ça s'arrête. Cela a été un tonnerre d'applaudissements dans le sentiment d'une saine fierté.

TU PARLES DE FÊTE... ON POURRAIT N'Y VOIR QU'UN TUMULTE QUELQUE PEU INDÉCENT EN PRISON ?

Non, ces moments-là de fête sont des points d'orgue, ce sont des joyaux pour tout le monde. Tout se trouve en suspension, en élévation ; les murs aussi. Le travail prend alors tout son sens. Je crois qu'on touche à quelque chose de très fort, originellement dans un vivre ensemble. Il y a les musicien[ne]s, les détenu[e]s spectateurs[trices], les personnalités extérieures, les agents de surveillance, la direction... Un panel de distances et de différences, mais tout ce monde est pris, rassemblé dans un moment qui survient. Ce n'est pas chaque fois la fête, mais c'est possible... c'est quelques fois possible. Il faut que l'énergie dans le travail ait pu mener à ça, il faut l'accueil du public, celui de la prison, des surveillant[e]s... Ces instants deviennent alors des souvenirs. Pour les stagiaires surtout, ils mettent vraiment en évidence ce qui se trame tout au long du processus. [...]

RESSOURCES

ASSOCIATIONS

ADEPPI Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées. Cet organisme d'Education permanente et d'insertion socio-professionnelle travaille dans neuf prisons bruxelloises et wallonnes. En plus d'une mission d'orientation visant à inscrire la détention dans un plan de réinsertion, l'ADEPPI s'occupe de la formation des détenu[e]s. L'Association donne des cours de français, de langues, de mathématique, de gestion... parfois en collaboration avec des écoles de Promotion sociale, au cours de formations professionnelles intra-muros [cuisine de collectivité, électricité, horticulture...]. L'ADEPPI développe également des animations culturelles et artistiques en prison [théâtre, écriture, percussions...].
303 CHAUSSÉE D'ALSEMBERG 1190 BRUXELLES
WWW.ADEPPI.BE
TÉL 02 223 47 02 FAX 02 223 47 03
CONTACT DANIEL DEMEY
ADEPPI@SKYNET.BE

AIDE ET RECLASSEMENT Service d'aide aux détenus de l'arrondissement de Huy. Dans le cadre de ses missions d'aide aux détenus, Aide et Reclassement se charge de la coordination de la formation et des activités culturelles et sportives à la prison de Huy et au Centre Pénitentiaire Ecole de Marneffe. L'asbl promeut, initie et encadre l'organisation d'ateliers théâtre et diverses collaborations avec les centres culturels locaux.
22-24 RUE RIOUL 4500 HUY
WWW.AIDEETRECLASSEMENT.BE
TÉL 085 21 45 83 FAX 085 23 28 10
CONTACT CATHERINE VAISIÈRE
AIDE.RECLASSEMENT@YUCOM.BE
CATHERINE.VAISIERE@AIDEETRECLASSEMENT.BE

APO Acceuil protestant. Service d'aide aux justiciables, reconnu et agréée en 1999 par la CoCom, l'APO intervient dans tous les problèmes liés de près ou de loin à la détention. Dans les prisons bruxelloises, l'APO organise des activités créatives et socioculturelles.
12 RUE CANS 1050 BRUXELLES
WWW.CSP-PSC.BE
TÉL 02 500 10 16 FAX 02 512 70 30
CONTACT CARINE MOLLATTE
DIRECTRICE-COORDINATRICE
CSP.PSC@SKYNET.BE

ARPÈGE-PRÉLUDE Cette association anime des groupes avec des détenus afin de les sensibiliser au point de vue des victimes, dans le cadre de la justice réparatrice.
2 QUAI DE LA BOVERIE 4020 LIÈGE
WWW.ARPEGE-PRELUDE.BE
TÉL 04 344 11 93 FAX 04 344 11 90
CONTACT PASCALE MARISSIAUX
INFO@ARPEGE-PRELUDE.BE

ARTATOUILLE Cette asbl soutient la diffusion, la production et la promotion d'acteurs ou d'objets artistiques et socioculturels alternatifs ou émergents. Elle propose 'Cinevasion', un projet de ciné-clubs en prison, dont le but est de créer un espace de dialogue, de réflexion et de rencontre, et d'établir des ponts entre le dedans et le dehors pour une meilleure socialisation du détenu. Ce projet, soutenu par la Fondation Roi Baudouin, est actuellement mené à la prison d'Ittre.
9 RUE JEAN ROBIE 1060 BRUXELLES
HTTP://CST.110MB.COM/ARTATOUILLE
TÉL 0494 44 49 72
CONTACT BIBIANA VILA
ARTATOUILLE@GMAIL.COM

ART WITHOUT BARS Art sans barreaux. Par le biais d'expositions participatives et en faisant appel à l'esprit critique et créatif des détenus et des agents pénitentiaires, Art Without Bars propose aux détenus un processus d'apprentissage qui augmente leurs chances de réinsertion. Cette asbl mène des projets, entre autres, sur l'Inmate Tattoo, les graffitis... et établit des archives sur l'Inmate Art.
301 BLOKKENSTRAAT 3060 BERTEM
WWW.ARTWITHOUTBARS.BE
TÉL 016 47 17 36 FAX 016 47 05 62
CONTACT AGNÈS RAMMANT
ADMINISTRATRICE DÉLÉGUÉE
ARTWITHOUTBARS@SKYNET.BE

AUTREMENT Service d'aide aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles I. L'asbl Autrement agréée par la Communauté française, propose une aide sociale et psychologique gratuite aux prévenus incarcérés, aux détenus condamnés et aux proches, au sein des prisons de Forest, Berkendael et Saint-Gilles.
41 CHAUSSÉE DE WATERLOO 1060 BRUXELLES
TÉL 02 534 28 44 FAX 02 534 36 45
CONTACT GUY STOCKER
AUTREMENT@SKYNET.BE

AVANTI À la prison de Jamioulx, cette asbl propose des ateliers d'expression [improvisation-musique...] dans le cadre des formations [carrelage, découverte des métiers...]. À l'extérieur [Monceau] sont organisés des ateliers design [mobilier, percussion...], des ateliers d'expression [théâtre, groupe de paroles...], des ateliers « projet professionnel - recherche active d'emploi », des soirées et des activités multiculturelles... Les actions sont destinées à toute personne désireuse de mettre en place un projet personnel.
42/12 RUE DE MONCEAU-FONTAINE
6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE
TÉL 071 53 54 11 FAX 071 53 54 12
CONTACT ISABELLE HEINE, HO CHUL CHANTRAINE
MF.AVANTI@SKYNET.BE
HOCHUL.AVANTI@SKYNET.BE
ISABELLE.AVANTI@SKYNET.BE

CAAP Coordination des associations actives en prison. La CAAP est une nouvelle structure faîtière de concertation, de coordination et d'échange d'informations, créée à l'initiative des pouvoirs publics. Elle regroupe des asbl intervenant dans les domaines de compétences des entités fédérées, en lien avec le milieu carcéral [formation, activités socioculturelles, sports, éducation à la santé...]. À ce titre, elle constitue l'interlocuteur attitré des autorités francophones. Elle représentera également le secteur associatif dans la future structure de concertation, regroupant les secteurs privé et public, et sera chargée de suivre cette problématique pour les gouvernements francophones.
21 CLOS DU THUYA 1420 BRAINE-L'ALLEUD
TÉL-FAX 02 387 21 32 GSM 0496 26 30 99
CONTACT GUIDO SMETS
CAAP062007@YAHOO.FR

CEFOC Centre de Formation Cardijn. Cette association d'éducation permanente, reconnue par la Communauté Française, développe des formations pour des adultes issus ou solidaires des milieux populaires et ce, dans le monde du travail, les paroisses, les quartiers, les villages, les associations, les cités ou les prisons. Ces formations s'interrogent sur le sens de la vie et réfléchissent au « comment vivre ensemble » de manière citoyenne, dans une société plus démocratique et plus solidaire.
84 RUE SAINT-NICOLAS 5000 NAMUR
WWW.CEFOC.BE
TÉL-FAX 081 23 15 22
CONTACT PHILIPPE PIERSON

CENTRE D'ACTION LAÏQUE DU LUXEMBOURG Établissement d'assistance morale. Ce centre propose des ateliers d'expression artistique durant lesquels le formateur, dans un esprit d'ouverture et de convivialité, aborde différentes techniques de dessin. Le groupe bénéficie de l'expérience d'illustrateur du formateur pour développer et enrichir son imaginaire.
2 RUE DE L'ANCIENNE GARE 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
WWW.CAL-LUXEMBOURG.BE
TÉL 061 22 50 60 FAX 061 22 56 48
CONTACT MARIE-ANGE CORNET DIRECTRICE
COURRIER@CAL-LUXEMBOURG.BE

CENTRE D'EXPRESSION LIBRE ET DE CRÉATIVITÉ EN MILIEU CARCÉRAL L'association a pour objet l'initiative, le soutien et/ou la coordination de tout type d'action culturelle, principalement en milieu carcéral, essentiellement en vue de promouvoir les capacités d'expression et les facultés créatives de l'ensemble des personnes concernées. L'association porte une attention toute particulière aux milieux socioculturels dont les conditions de vie concrète [culturelle, sociale, psychologique et économique] ont empêché le développement personnel.
4 RUE GRÉGOIRE BODART 4500 HUY
TÉL 085 21 72 33 GSM 0476 61 96 86 FAX 085 21 72 33
CONTACT JOS ORENBUCH PRÉSIDENT
[6 RUE D'ITALIE 4500 HUY]
CEC@CALLIEGE.BE
JOS.ORENBUSCH@CALLIEGE.BE

CENTRUM VOOR BASISEDUCATIE BRUSSELLEER Cette association propose des cours à l'attention des adultes peu scolarisés, néerlandophones ou autres. Depuis près de 10 ans, elle organise des cours d'alphabétisation à la Prison de Forest. Au cours des dernières années, elle a également participé à l'organisation d'un atelier de théâtre [avec, en amont, des ateliers d'écriture créative] dans l'aile psychiatrique de cet établissement. Ce projet a été réalisé en collaboration avec JWW et APO. Bientôt, le centre élargira son offre éducative et socioculturelle au sein des prisons bruxelloises.
16-18 MARCQSTRAAT 1000 BRUSSEL
WWW.BRUSSELLEER.BE
TÉL 02 223 20 45 FAX 02 223 20 85
CONTACT WIM IPERS OU CINTHE LEMMENS
INFO@BRUSSELLEER.BE

CIEP Centre d'Information et d'Éducation permanente. Ce centre, présent sur l'ensemble de la province de Namur, met sur pied des groupes d'alphabétisation et opère un travail de réflexion et d'animation politique avec des citoyens et des militants. Le CIEP donne notamment des cours d'alphabétisation à la prison d'Andenne.
17 PLACE DE L'ILON 5000 NAMUR
WWW.CIEPNAMUR.BE
TÉL 081 83 05 19 FAX 081 22 07 19
CONTACT SOPHIE COUDOU
SOPHIE.COUDOU@LILON.BE
CIEP.NAMUR@LILON.BE

COMPAGNIE BUISSONNIÈRE En collaboration avec le secteur Théâtre Action de la province de Namur, cette association développe la création théâtrale avec les citoyens, enfants, jeunes ou adultes. Elle organise et anime des ateliers théâtre, axés sur l'écoute et la prise de parole. Elle produit des créations collectives où se met en œuvre le besoin, vital pour chacun et indispensable pour la communauté, d'inventer sa part d'existence et de renouer avec l'imaginaire.
17 RUE GRANDE 5560 HOUYET
TÉL-FAX 082 66 75 86
CONTACT BRUNO HESBOIS
THEATREACTION@PROVINCE.NAMUR.BE

CO2 Cette asbl a été créée en avril 2006, afin de promouvoir et d'initier différents projets artistiques [théâtre, danse, musique, cirque, photographie, arts plastiques, écriture, magie, cinéma] au sein d'institutions comme des maisons de repos, des prisons et IPPJ, des écoles spécialisées et des hôpitaux.
36 RUE DU MÉTAL 1060 BRUXELLES
WWW.C-O2.BE
TÉL 0479 38 11 81 FAX 02 527 16 30
CONTACT LAETITIA LOWIE
INFO@C-O2.BE

CULTURE ET DÉMOCRATIE L'association mène une réflexion critique à propos de la culture et de la démocratie et sur ce qui les relie. Elle lance des passerelles entre les acteurs culturels et les autres secteurs, encourageant l'accès et la participation de tous à la vie culturelle, et contribue ainsi à combattre certaines formes d'exclusion. Elle coordonne, avec l'OED, le Réseau Art et Prison.
60 RUE DE LA CONCORDE 1050 BRUXELLES
WWW.CULTUREETDEMOCRATIE.BE
TÉL 02 502 12 15 FAX 02 512 69 11
CONTACT SÉVERINE MONNIEZ ET MARIE PONCIN
CULTUREETDEMOCRATIE@SCARLET.BE

DÉCLIK Un des trois axes du travail de DéClik est destiné aux détenus et consiste à les soutenir, les encadrer, les aider pendant et après la détention afin d'éviter la récidive.

SIÈGE 81 CHAUSSÉE DE FOREST 1060 SAINT-GILLES
ACTIVITÉS 61 RUE GUILLAUME TELL 1060 SAINT-GILLES
WWW.DECLIK.BE
TÉL 0484 93 42 34
CONTACT SAMIRA BENALLAL
ASBL_DECLIK@YAHOO.FR

DE RODE ANTRACIET L'association développe des activités culturelles et de formation à l'attention des personnes qui sont confrontées à la justice pénale. Une grande partie des actions est orientée vers les détenus qui sont incarcérés dans les prisons flamandes. Cette association développe également des formations à l'attention du personnel pénitentiaire.

114 MARIE-THERESIASTRAAT 3000 LEUVEN
WWW.DERODEANTRACIET.BE
TÉL 016 20 85 10 016 20 85 11
CONTACT FREDERIK JANSSENS
FREDERIK.JANSSENS@DERODEANTRACIET.BE

ESPACE LIBRE Service d'aide aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Cette association veut créer des liens en milieu carcéral: en collaboration avec des détenus, leurs proches, le personnel pénitentiaire et des professionnels extérieurs d'horizons différents, l'asbl réalise notamment une fresque qui, en 2008, sera suspendue dans la salle d'attente de la prison de Jamioulx. Cette initiative s'inscrit dans un projet plus global d'amélioration de l'accueil des enfants en prison.

27 RUE LÉON BERNUS 6000 CHARLEROI
TÉL 071 27 88 00 FAX 071 27 88 01
CONTACT CATHERINE VAN BELLEGHEM
ESPACELIBREASBL@HOTMAIL.COM

FAFEP Fédération des Associations pour la formation et l'éducation en prison. La FAFEP s'est fixée comme objectif de promouvoir, de coordonner et d'harmoniser l'ensemble des interventions de formation et d'éducation en prison. Elle a été créée pour pallier aux difficultés liées à la disparité des critères et des lieux où se prennent les décisions concernant le travail des associations membres. La FAFEP propose une brochure d'information, des activités de réflexion et de formation continuée, une coordination entre les associations membres...

22 RUE RIOUL 4500 HUY
TÉL 085 21 45 83 FAX 085 23 28 10
CONTACT MARIE-NOËLLE VAN BEESEN PRÉSIDENTE
FAFEP@YAHOO.FR

FAMD Fondation pour l'assistance morale aux détenus. Cette association laïque fondée en 1964 accompagne des détenus, ex-détenus et leurs proches, qui en font la demande. Elle dispose d'un service d'assistance morale, d'un service d'assistance sociale, d'un service d'animation culturelle, et met sur pied des projets belges et européens.

62A RUE DE BORDEAUX 1060 BRUXELLES
WWW.STIGMA.BE
TÉL 02 537 59 28 FAX 02 537 10 93
CONTACT PABLO MARTINEZ
SMBG.FAMD@GMAIL.COM

FIDEX Fédération Bruxelloise des Institutions s'adressant aux Détenus et EX-détenus. Les membres de cette organisation sont: ADEPPI, APRES, Autrement – Asj Bruxelles 1, APO, Cap-iti, FAMD, ORS, SRS, SSM Prison [anciennement infor-justice]. Le concept qui soustend la FIDEX est la coordination la plus globale et la plus adéquate qu'on puisse offrir aux détenus et exdétenus. Par globale, la FIDEX entend tout ce qui est susceptible de soutenir et d'aider la population concernée, allant de l'alphabétisation à l'accès à la culture en passant par l'aide sociale, psychologique, juridique et professionnelle. Cela concerne le maintien des droits des détenus à pouvoir bénéficier de soins, de mesures éducatives, de liens familiaux et sociaux harmonieux, d'une évaluation des capacités professionnelles et d'une remotivation à la recherche de l'emploi... le tout dans une démarche où chaque intervenant [interne ou externe à la prison] inscrit sa compétence dans un processus de complémentarité et de cohérence.

29 AVENUE ALBERT 1190 BRUXELLES
TÉL 02 538 47 90 FAX 02 534 76 27
CONTACT ROMAIN BOSMANS
CAPITI@SKYNET.BE

FUNOC Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi. Cette organisation développe, depuis 1977, un ensemble de dispositifs de formations pré-qualifiantes s'adressant à un public peu qualifié et peu formé, dans la région de Charleroi. Elle est reconnue comme organisme d'insertion socio-professionnelle. Depuis 2005, la FUNOC a créé le Projet Passerelle vers la liberté, une formation de remise en projet et de remobilisation destinée aux détenus de la prison de Nivelles. Cette initiative s'inspire de la méthodologie du « Dispositif Passerelle » extra-muros de la FUNOC et fait largement appel à des techniques d'expression créative et artistique.

41 RUE DE TRAZEGNIES 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE
WWW.FUNOC.BE
TÉL 071 27 06 30 FAX 071 27 06 39
CONTACT MARIANNE LEER
M.LEER@FUNOC.BE

GSARA Cet organisme d'éducation permanente existe depuis plus de 30 ans et est aujourd'hui structuré comme un réseau de centres de compétences, d'animation et de formation, actif dans les métiers de l'image et du son, comprenant l'audiovisuel mais aussi les technologies de l'information et de la communication.

36 RUE DU MARTEAU 1210 BRUXELLES
WWW.GSARA.BE
TÉL 02 218 58 85 FAX 02 217 29 02
INFO@GSARA.BE
POUR LES ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL
GSARA LIÈGE
69 RUE D'OUGRÉE 4031 ANGLEUR
TÉL 04 344 52 02 GSM 0496 60 60 52
CONTACT ERIC LUMAY RESPONSABLE RÉGIONAL
ERIC.LUMAY@GSARA.BE

JANUS Janus a pour objectif de contribuer au développement d'une culture de justice réparatrice par l'animation de groupes de réflexion et d'action pour les détenus et pour les agents pénitentiaires.

SIÈGE SOCIAL 21A QUAI DE L'OURTHE 4130 TILFF
COURRIER 171 ROUTE DE WAVRE 4280 HANNUT
TÉL 0496 97 07 26
CONTACT CATHERINE SCHNITZLER
JANUS.ASBL@SKYNET.BE

LA TOULINE Service d'aide aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Nivelles I. Cette association est un service d'aide aux victimes et aux auteurs d'infractions pénales [détenus des prisons de Nivelles et Ittre, libérés et familles de détenus]. L'association propose une aide sociale et psychologique, dans une relation de confidentialité. Parmi les projets particuliers, La Touline collabore au projet pilote "Passerelle vers la Liberté" [Nivelles], organise les visites "Enfants-Parents" [Nivelles] et encadre l'équipe des visiteurs bénévoles [Nivelles et Ittre].

2-4 RUE SAINTE-ANNE 1400 NIVELLES
WWW.SANTEMENTALE.BE/LATOULINE
TÉL 067 22 03 08 067 22 01 30 FAX 067 79 13 97
CONTACT SAMUEL HAQUIN COORDINATEUR
ET ROBERT MEUR
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LATOULINE@FREEWORLD.BE

LE MIROIR VAGABOND L'asbl travaille dans un esprit de développement local sur le territoire des communes rurales du Nord-Luxembourg. Elle souhaite toucher toute le population de la région en favorisant la complexité et l'hétérogénéité des valeurs, tout en ayant une attention particulière pour les personnes dont les conditions de vie sont particulièrement fragilisantes. La participation active des populations à la mise en oeuvre de projets, démarches et actions collectives est essentielle au sein de l'association. La pratique du Miroir Vagabond se décline en plusieurs axes de travail: la formation d'adultes [alphabétisation, animation-création, etc.], les créations collectives, les projets territoire et habitat, la création d'emplois socioculturels, l'interprétariat social.

2 VIEILLE ROUTE DE MARENNE 6990 BOURDON
WWW.MIROIRVAGABOND.BE
TÉL 084 31 19 46 FAX 084 31 50 08
CONTACT CHRISTINE MAHY
BUREAU@MIROIRVAGABOND.BE

LÉZARTS URBAINS L'ancienne Fondation Jacques Gueux est centrée sur les cultures urbaines, les cultures actuelles et l'art dans le champ social. Elle organise notamment des rencontres artistiques, des ateliers d'expression de formation qualifiante, et met en place les dispositifs de rencontre et de médiation nécessaires à l'aboutissement de processus créatifs d'ouverture. Elle dispose d'un centre de ressources et d'animation documentaire, d'un site internet et d'une revue Rue des Usines.

184-186 RUE HÔTEL DES MONNAIES 1060 BRUXELLES
WWW.LEZARTS-URBAINS.BE
TÉL 02 538 15 12
CONTACT ALAIN LAPIOWER DIRECTEUR
ALAIN@LEZARTS-URBAINS.BE

LIRE ET ÉCRIRE Cette asbl se compose de trois structures de coordination et de quatorze entités régionales et locales. Créées pour promouvoir, développer et coordonner l'alphabétisation au plus près des personnes, les régionales et les locales développent des actions de proximité: cours d'alphabétisation et soutien aux projets et actions d'alphabétisation.

BRUXELLES 2A RUE ANTOINE DANSAERT
1000 BRUXELLES
WWW.LIRE-ET-ECRIRE.BE
TÉL 02 502 72 01 FAX 02 502 85 56
INFO@LIRE-ET-ECRIRE.BE
CHARLEROI 19 AVENUE DES ALLIÉS
6000 CHARLEROI
TÉL 071 27 06 00 FAX 071 33 32 19
CONTACT NADINE DAGNEAUX
NADINE.DAGNEAUX@LIRE-ET-ECRIRE

MUSIQUE ESPÉRANCE BELGIQUE FRANCOPHONE Avec ses moyens liés au domaine musical, cette association joint ses efforts à ceux de toutes celles qui, dans le monde, défendent les droits de l'homme à la dignité. L'universalité du langage musical permet d'établir des liens directs entre les personnes, rendant possibles les relations authentiques et la rencontre avec sa propre identité. Musique Espérance dispense régulièrement des activités musicales au sein d'institutions telles que établissements pénitentiaires, hôpitaux, institutions psychiatriques, foyers pour enfants, homes pour personnes handicapées...

16 B^TE 10 RUE JOSEPH CUYLITS 1180 BRUXELLES
TÉL 02 673 67 37
WWW.MUSIQUE-ESPERANCE.ORG
CONTACT WALDIA ALEGRIA-JUSTET
J_WALDIA@YAHOO.FR

OED Organisation pour l'emploi des personnes [ex-] délinquantes. L'OED émane du European Offender Employment Forum. Ses objectifs sont de susciter, de soutenir et de développer la mise en réseau de toute initiative qui peut faciliter les perspectives d'insertion [au sens large] des personnes qui ont été confrontées à la justice pénale. Parmi ses priorités actuelles, citons: la coordination logistique du Réseau Détention et Alternatives; un échange d'informations, à travers l'organisation de formations, groupes de travail...; la coordination du Réseau Art et Prison [en partenariat avec Culture et Démocratie]; un travail d'assistance, de consultance, de coordination, de pilotage et d'évaluation, dans le cadre de projets novateurs d'insertion des personnes [ex-]condamnées [cfr. Projet « Passerelle vers la liberté » à la prison de Nivelles].

C/O ALAIN HARFORD
5 SENTIER KLEINDAL 1630 LINKEBEEK
BUREAU/SIÈGE SOCIAL BRUXELLOIS
28 AVENUE DU DERBY 1050 BRUXELLES
SIÈGE D'EXPLOITATION WALLON
C/O FUNOC MARIANNE LEER
41 ROUTE DE TRAZEGNIES
6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE
TÉL 02 380 98 93 FAX 02 380 98 93
CONTACT ALAIN HARFORD
OEDASBL@SCARLET.BE

OFFICE DE RÉADAPTATION SOCIALE Ce service d'aide aux justiciables est agréé par la CoCom de la Région de Bruxelles-Capitale. Son rôle est de permettre aux détenus, aux ex-détenus et à leurs proches de bénéficier de toutes les ressources qu'offre la société en vue de leur bien-être, du maintien de leurs acquis sociaux, du développement de leurs potentiel personnel, de leur autonomie et de leur reconnaissance en qualité de citoyen. C'est dans ce cadre qu'elle participe à des activités socioculturelles au sein de l'annexe psychiatrique de la prison de Forest. Elles constituent des moments de détente pendant lesquels les détenus sont

amenés a développer un “savoir vivre” et un “ savoir faire” en vue de leur réinsertion.
41 BOULEVARD ANSPACH 1000 BRUXELLES
TÉL 02 209 34 01 FAX 02 219 27 89
CONTACT BENOÎT ENGLEBERT COORDINATEUR

OIP Observatoire international des prisons. L'OIP agit pour la défense des droits et le respect de la dignité des personnes détenues, hors de toute considération politique et quel que soit le motif de l'incarcération.
303 CHAUSSÉE D'ALSEMBERG 1190 BRUXELLES
WWW.OIPBELGIQUE.BE
TÉL 0494 148 040
CONTACT DELPHINE PACI
OIP@OIPBELGIQUE.BE

O-PASSATEMPOS Cette association, subsidiée par l'ADEPPI, réalise des ateliers de théâtre en milieu carcéral. L'objectif est de transmettre aux participants des outils leur permettant de développer un language théâtral, d'exprimer leurs envies, rêves, situations... et de communiquer une partie d'eux-mêmes aux autres, au travers de codes théâtraux. L'investissement physique est primordial et le corps est l'outil pour exprimer des émotions, créer des espaces scéniques, chercher la vérité dans la convention théâtrale.
6 RUE DU MONT BLANC 1060 BRUXELLES
GSM 0473 68 57 41
CONTACT DESPINA PSIMARNOU
OPASSATEMPOS@YAHOO.FR

REDA Réseau Détention et Alternative. Le REDA est une association pluraliste née en 2000, sous l'impulsion des travaux parlementaires qui ont mené au vote de la Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration des établissements pénitentiaires et le statut juridique des détenus. Il propose, à toutes les personnes ou organisations concernées par la problématique carcérale, de mettre leurs efforts et compétences en réseau, afin de mener des actions concrètes par rapport à l'ensemble des problématiques liées à la détention pénale et à la réinsertion. Le REDA réalise ses objectifs, notamment via l'organisation de colloques, de tables rondes, de consultations, d'actions de sensibilisation, d'études, mais aussi au travers d'avis, recommandations ou suggestions aux autorités compétentes.
SIÈGE SOCIAL C/O LÉON WESTHOF
50/032 BOULEVARD FRÈRE ORBAN 4000 LIÈGE
SIÈGE D'ACTIVITÉS BRUXELLOIS C/O JUSTICE ET PAIX
31 RUE MAURICE LIÉTART 1150 BRUXELLES
COORDINATION LOGISTIQUE C/O ALAIN HARFORD
5 SENTIER KLEINDAL 1630 LINKEBEEK
WWW.DETENTION-ALTERNATIVES.BE
TÉL 04 252 95 76 PRÉSIDENCE FAX 02 380 98 93
TÉL 02 380 98 93 COORDINATION LOGISTIQUE
CONTACT LÉON WESTHOF ET ALAIN HARFORD
INFO@DETENTION-ALTERNATIVES.BE
PRESIDENT@DETENTION-ALTERNATIVES.BE
SECRETAIRE@DETENTION-ALTERNATIVES.BE

RELAIS ENFANTS-PARENTS Présent dans les établissements pénitentiaires de Forest-Berkendael, Saint-Gilles, Ittre, Mons, Namur, Andenne, Lantin, le REP favorise le maintien des relations entre les enfants et leurs parents détenus. L'équipe propose quatre outils: des entretiens individuels et familiaux, l'accompagnement des enfants lors des visites à leur parent détenus, des groupes de parole, un service de bénévoles navetteurs.
62A RUE DE BORDEAUX 1060 BRUXELLES
TÉL 02 534 88 13 FAX 02 534 88 15
CONTACT GENEVIÈVE MOUMAL
RELAIS.E.P@BELGACOM.NET

REMUA Réseau de musiciens intervenants en ateliers. ReMuA propose une formation de musicien-intervenant, des formations courtes, des ateliers de pratique et de création musicale pour enfants, adolescents et adultes, des stages, ainsi qu'un espace destiné à la pratique et à la création musicale et des cours particuliers... Chaque année, ReMuA met en place des projets à long terme avec les écoles.
36 RUE DU MÉTAL 1060 BRUXELLES
TÉL 02 537 74 38
CONTACT SARAH GOLDFARB ET BERNARD GUILLEMIN
INFO@REMUA.BE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'AIDE AUX DÉTENUS Ses principales missions sont l'agrément et la subvention des asbl qui fournissent une aide sociale et psychologique aux personnes détenues [prévenus et détenus incarcérés ou internés] ainsi qu'à leurs proches, et la gestion des subventions accordées aux institutions ou associations pour des projets particuliers mis sur pied dans le cadre de l'aide sociale aux détenus.
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
44 BOULEVARD LÉOPOLD II 1080 BRUXELLES
WWW.AIDEDETENUS.CFWB.BE
TÉL 02 413 32 36 FAX 02 600 05 14
CONTACT CHRISTIAN BERTEN RESPONSABLE
CHRISTIAN.BERTEN@CFWB.BE

SERVICE D'AIDE AUX DÉTENUS DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LIÈGE I L'ASJ, dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la Communauté française, coordonne des activités socioculturelles. La personne chargée de la coordination a pour rôle de mettre en place et de maintenir les liens entre les différents intervenants, faciliter la création d'activités, informer des activités en cours et instaurer la communication entre les différents acteurs. Les activités sont différentes d'un quartier à l'autre de la prison [Maison d'arrêt, Maison de peine, Quartier femmes]. Par ailleurs, l'équipe des éducateurs met en place des activités sportives et un cours de secourisme.
129 EN FERONSTRÉE 4000 LIÈGE
PRISON DE LANTIN 2 RUE DES AUBÉPINES 4450 LANTIN
TÉL 04 223 43 18 FAX 04 221 26 56
BUREAUX 04 239 65 00 EXTENSION PRISON 326
CONTACT ANNE-MARIE ROBLAIN
ASJLIEGE@SKYNET.BE BUREAUX
ASJ.LANTIN@JUST.FGOV.BE PRISON

SERVICE D'AIDE AUX DÉTENUS DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE NAMUR Le SASD de Namur propose une aide sociale et psychologique aux détenus mais également, grâce à son équipe de 30 bénévoles, de nombreux ateliers, qui ouvrent un espace de liberté. À la prison de Namur, les détenus peuvent participer à des ateliers de dessin, peinture, musique, expression multiple [écriture, art dramatique, mime, contes...], accéder à une bibliothèque/ludothèque bien fournie, faire du sport; à l'Annexe psychiatrique, ils prennent part à des jeux de société et des activités «gastronomiques». À la prison d'Andenne, le SASD organise des ateliers de poterie/céramique, Musique «Hip-Hop», guitare, percussions, chant, dessin/peinture et écriture/poésie. Que d'émotions partagées, qui sont autant un enrichissement pour l'animateur que pour le détenu. Un magnifique partage d'humanité.
20B RUE ARMÉE GROUCHY 5000 NAMUR
TÉL 081 41 19 29 FAX 081 41 19 29
CONTACT MIO BODSON
MIOBODSON@YAHOO.FR

SERVICE D'AIDE AUX DÉTENUS DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE NEUFCHÂTEAU L'ASD de Neufchâteau offre une aide psychosociale aux personnes incarcérées de la prison de Saint-Hubert. L'association soutient des projets culturels au sein de la prison: suivi social des élèves des formations de promotion sociale; encadrement du cours de dessin; organisation de soirées culturelles au sein de la prison [théâtre, concerts...]; organisation de l'exposition biennale d'œuvres de détenus des prisons de Wallonie et de Bruxelles-Capitale.
45 AVENUE DE BOUILLON 6800 LIBRAMONT
TÉL 061 29 24 95 FAX 061 32 86 94
CONTACT CÉCILE DETHIER
ASJ-LUX@SKYNET.BE

SERVICE D'AIDE AUX DÉTENUS DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE VERVIERS En plus de ses activités d'aide sociale et psychologique aux détenus, cette association développe, depuis peu, divers modules de création artistique, d'une durée de 10 semaines. Un atelier de théâtre et un module “construire sa confiance en soi» ont déjà été réalisés. Un atelier dessin et une deuxième session de théâtre seront bientôt organisés.
69 RUE DE LA CHAPELLE 4800 VERVIERS
TÉL 087 33 60 89 FAX 087 33 69 54
CONTACT JEAN-MARIE AUBIER
JMAUBIER@SKYNET.BE
SASJ.VERVIERS@SKYNET.BE

SERVICE DE RÉINSERTION SOCIALE DE BRUXELLES Ce service bi-communautaire d'aide sociale aux justiciables est agréé par la CoCom de la Région de Bruxelles-Capitale. Il apporte aux détenus des prisons bruxelloises, ainsi qu'à leur famille, une aide sociale, morale, matérielle et culturelle. Il contribue au sein des prisons bruxelloises, seul ou en collaboration avec d'autres services, au développement et à la mise en place des activités socioculturelles et de formation.
4A B^TE 6 RUE DE LA BONTÉ 1000 BRUXELLES
TÉL 02 537 73 17 02 511 77 05 FAX 02 539 19 58
CONTACT MARTINE PIERAERTS
MARTINE.PIERAERTS@SKYNET.BE

SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX JUSTICIABLES ET AUX VICTIMES – BRUXELLES II Cette asbl d'«Aide sociale aux détenus» propose une aide psychologique, sociale et juridique destinée aux personnes inculpées, incarcérées et libérées, à leurs familles et à leurs proches, par le biais d'une permanence dans les bureaux et d'une présence quotidienne dans les prisons bruxelloises. Les entretiens se font en individuel, en couple, en famille ou en groupe... En outre, elle organise des formations certifiées et des activités socio-culturelles [ateliers d'écriture, radio, théâtre, contes, etc.].
148 AVENUE DUCPÉTIAUX 1060 BRUXELLES
WWW.AIDEAUXDETENUS.BE
TÉL 02 537 54 93 FAX 02 343 78 15
CONTACT JULIETTE BEGHIN COORDINATRICE
INFO@AIDEAUXDETENUS.BE

THÉÂTRE & RÉCONCILIATION Cette association culturelle crée des spectacles professionnels avec des acteurs issus de communautés vulnérables. Elle déploie son approche du théâtre avec des publics divers: populations en conflits, détenus, comédiens, toxicomanes, patients en milieu thérapeutique...
58 AVENUE HUART HAMOIR 1030 BRUXELLES
WWW.RECONCILIATION.BE
TÉL 0494 411 647
CONTACT FRÉDÉRIQUE LECOMTE
INFO@RECONCILIATION.BE

THE FIFTH ACT Cette association, créée par des artistes du monde du spectacle issus de la Kleine Academie, a pour objectif d'utiliser la création théâtrale pour aider les personnes en difficultés à se redécouvrir, stimuler leur âme créatrice, s'affirmer. Elle a développé des ateliers théâtre dans la prison de Saint-Gilles et, suite à une collaboration avec Clean Break et The British Council, deux spectacles écrits et joués par les détenus ont vu le jour. Ensuite, elle a animé un atelier à la prison de Nivelles dans le cadre du projet «Passerelle vers la Liberté» [FUNOC]. Elle travaille en collaboration avec des partenaires socio-artistiques, des écoles et centres culturels.
143 BOOMKWEKERIJSTRAAT 1601 RUISBROEK
TÉL 02 534 62 53 FAX 02 534 62 53 GSM 0477 742 760
CONTACT CAROLINE DONNELLY
CARDONNE@GMAIL.COM

RESSOURCES

SITES INTERNET

WWW.AIDEDETENUS.CFWB.BE présente les services d'aide aux détenus reconnus en Communauté française.

WWW.APCENTRE.ORG.UK «Anne Peaker Centre» qui promeut et soutient les initiatives d'expression artistique dans le domaine de la justice pénale, au Royaume-Uni.

WWW.BRITISHCOUNCIL.BE Le British Council de Bruxelles procure des opportunités de formations et diffuse des idées créatives provenant du Royaume-Uni, afin de construire des relations durables entre personnes à travers le monde.

WWW.CERA.BE le Holding CERA a soutenu le Projet Rap et Slam à la prison d'Ittre.

WWW.CFWB.BE La Communauté française de Belgique qui présente notamment les différents services d'aide sociale aux justiciables.

WWW.CLEANBREAK.ORG.UK Clean Break, une association britannique qui développe des projets d'écriture créative et théâtraux à l'attention des femmes [ex-]détenues.

WWW.CPT.COE.INT Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants [CPT], qui relate les résultats de visites qui vérifient le traitement des personnes privées de liberté en vue de renforcer leur protection, le cas échéant.

WWW.CULTURE.BE Le navigateur de la Culture en Communauté française de Belgique.

WWW.EDUCATIONINPRISON.ORG Education in Prison, un observatoire international sur l'éducation en prison qui est un outil pour tous ceux qui sont concernés par l'éducation formelle et non formelle en prison [agents pénitentiaires, détenus, ONG, professionnels, administrations...].

WWW.EOEF.ORG Le European Offender Employment Forum, un réseau européen qui plaide pour une meilleure intégration des personnes [ex-]condamnées sur le marché de l'emploi et qui constitue un centre de ressources accessible aux pouvoirs publics, employeurs et organisations qui travaillent dans ce secteur.

WWW.EPEA.ORG European Penal Education Association qui s'adresse aux pouvoir publics, aux associations et aux enseignants et promeut le développement de programmes d'éducation en prison qui répondent aux recommandations du Conseil de l'Europe.

WWW.GUIDESOCIAL.BE Le guide social, annuaire de référence du secteur psycho-médico-social en Belgique francophone.

WWW.HORSCHAMP.ORG Cassandre/Horschamp, un pôle de ressources et d'actions art/société.

WWW.JUST.FGOV.BE Administration du Ministère de la Justice.

WWW.JOURNAL.ARC-CULTURE.BE Le site d'Action et de Recherche culturelles.

WWW.LAICITE.BE Centre d'Action laïque en Communauté française de Belgique.

WWW.MENUHIN-FOUNDATION.COM Fondation Yehudi Menuhin qui a initié le projet « Life Music Now ».

WWW.MUSICINPRISONS.ORG.UK Music in Prison qui organise des ateliers musicaux dans les prisons britanniques.

WWW.NICOLASFRIZE.COM Nicolas Frize, compositeur, qui organise des ateliers musicaux dans les prisons françaises.

WWW.PRISON.EU.ORG Site de l'association française Ban Public qui a pour but de favoriser la communication sur les problématiques de l'incarcération et de la détention, et d'aider à la réinsertion des détenus.

WWW.PRISONARTSFOUNDATION.COM Prison Arts Foundation qui permet à toutes les personnes détenues en Irlande du Nord d'accéder aux arts.

WWW.THEATRE-ACTION.BE Mouvement du Théâtre action qui réunit les troupes de Théâtre action belges.

WWW.THEATRE-DU-FIL.COM Théâtre du Fil qui est une compagnie française autonome de théâtre vivant, un centre permanent de formation et de recherche pour le comédien animateur, une équipe d'intervention et d'animation théâtrale tous terrains, un espace interdisciplinaire d'innovation éducative, artistique et sociale...

RESSOURCES

BIBLIOGRAPHIE

Vous trouverez ci-dessous quelques repères bibliographiques sur l'art et la culture en prison, ou en lien avec ceux-ci. Certaines de ces références ont servi de sources d'inspiration pour la rédaction de cette publication.

Activités pédagogiques et culturelles et sportives dans les prisons de la Communauté française, Belgique, FAFEP, septembre 2007-juin 2008.

Avant-projet de loi de principes concernant l'Administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus: Exposé des motifs, Partie générale, Bruxelles, Commission « Loi de principes concernant l'Administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus », 15 mai 2000.

Avant-projet de loi de principes concernant l'Administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus: Exposé des motifs, Commentaire des articles, Bruxelles, Commission « Loi de principes concernant l'Administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus », 15 mai 2000.

BEGUIN Juliette, HARFORD Alain, LANDENNE Philippe, WESTHOF Léon, Le Prisonnier, un citoyen! Vers une réforme du régime pénitentiaire: Résumé de l'avant-projet de loi de principes relative à l'Administration pénitentiaire et au statut juridique du détenu — Positions et commentaires du Réseau, une contribution du groupe de pilotage du Réseau Détention et Alternatives, Bruxelles, Commission Justice et Paix, mars 2002.

BLAMPAIN Jérémy, Publics de la Funoc et leurs rapports à la formation, Bruxelles, Contradictions, 1997.

BROUYAUX Pauline, Approche compréhensive des expériences artistiques en milieu carcéral, mémoire de fin d'études, Bruxelles, ULB, 2005-2006.

CAPRON Claire, Ce monde hors du monde. Échos d'une visiteuse de prison, Bruxelles, éditions Couleur livres, 2007.

CORTES Filippo, DEUM Huguette, DUBRAY Frédéric, HENRAUX Isabelle, LEER Marianne, LUWAWU Olivier, Culture Action: Culture — Insertion — Citoyenneté, Bruxelles, Contradictions, 2000.

DEBRY Laurence, Les Arts en milieu carcéral, mémoire de fin d'études, Centre d'études théâtrales de Louvain-la-Neuve, 2003-2004.

DECLOEDT Catherine, HARFORD Alain, MAES Shirley et VERNIERS Christiane, Prison et... Ré-insertion?: Recherche-action accompagnant la mise en œuvre du Projet Passerelle vers la liberté au cours de l'année 2006 — rencontre avec 15 détenus, Belgique, FUNOC, mars 2007.

DEFLEUR Jean-Claude, Pour une pédagogie adaptée en milieu carcéral, mémoire de fin d'études, Bruxelles, Institut Roger Guilbert, CEREA, 2001-2002.

DE LAMINNE Alexandra, Art et Prison, mémoire de fin d'études, Bruxelles, ULB, 1995-1996.

DEUM Huguette, DONNELLY Caroline, HAQUIN Samuel, HARFORD Alain et LEER Marianne, Passerelle vers la liberté — un projet pilote destiné aux détenus de la Prison de Nivelles: Rapport d'activités 2006, Belgique, FUNOC, mars 2007.

FOUCAULT Michel, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, éditions Gallimard, 1975.

FRIZE Nicolas, Le Sens de la peine. état de l'idéologie carcérale, Paris, éditions Léo Scheer, 2004.

GOFFMAN Erving, Asiles, Paris, éditions de Minuit, 1968.

HARFORD Alain, Insertion socioprofessionnelle des personnes [ex-]condamnées: Quel suivi psycho-socio-éducatif, Mons, Institut supérieur de sciences humaines appliquées, décembre 2006.

HARFORD Alain, LEER Marianne, Passerelle vers la liberté — un projet pilote destiné aux détenus de la Prison de Nivelles: Dossier de présentation, Belgique, FUNOC, mars 2004.

HARFORD Alain, Vers une politique intégrée, structurée et coordonnée d'offre d'aide et de services aux personnes [ex]condamnées, au travers d'une coopération constructive entre tous les acteurs compétents des différents niveaux de pouvoir — Étude exploratoire commandée par le Ministre des Affaires sociales et de la Santé de la Région wallonne et supervisée par le groupe de pilotage du Réseau Détention et Alternatives, Bruxelles Commission Justice et Paix, mars 2005.

HENRY DE FRAHAN Éliane, Au-delà des barreaux, Namur, éditions namuroises, 2007.

Including the Arts: The Creative Arts, the Route to Basic and Key Skills in Prisons, Home Office Standing Committee for Arts in Prison, London, Bar None Books, 2003.

Justice en chiffres, Service public fédéral Justice, DG Organisation judiciaire, Section statistiques, 2007.

LEGRAIN Olivier, Le Service animation de la FAMD, rapport de stage, Bruxelles, Ihecs, 2000.

LEROY Antoine, « Analyse de la Loi de principes concernant l'Administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus », Journal des Procès n° 497, Bruxelles, février 2005.

L'Art en prison, Lien social n° 805-806, France, juillet 2006.

LEROY Nathalie, Création et incarcération, mémoire de fin d'études, Bruxelles, ULB, 1999-2000.

Les Hors-champs de l'art. Psychiatrie, prisons, quelles actions artistiques?, Paris, éditions Noÿs et Cassandre/Hors champ, mars 2007.

Livre blanc, La Formation et l'éducation permanente en milieu carcéral, Belgique, FAFEP, janvier 2004.

LOR Aurélie, Les Écrits de langue française dans les prisons belges. Analyse de textes autobiographiques, mémoire de fin d'études, Louvain-la-Neuve, UCL, 2002-2003.

MARY Philippe, « La Réforme de l'aide sociale aux détenus en Communauté française: enjeux structurels et implications dans les relations entre Etat fédéral et entités fédérées », Revue de droit Pénal et de Criminologie, n° 7-8, Bruxelles, juillet-août 2002.

MOREAU Pierre, Mieux comprendre l'exclusion sociale, Paris, éditions L'Harmattan, 2000.

PIRAUX Anne, Les Bibliothèques en milieu carcéral: objectifs et résultats, mémoire de fin d'études, Bruxelles, ULB, 1999-2000.

Proposition de loi de principes concernant l'Administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus, texte adopté par la Commission de la justice, Chambre des représentants de Belgique, DOC 51 0231/016, 24 novembre 2004.

Proposition de loi de principes concernant l'Administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus, Rapport fait au nom de la Commission de la justice par André Perpète, Chambre des représentants de Belgique, DOC 51 0231/015, 24 novembre 2004.

Rapport annuel 2006, Service public fédéral Justice, Belgique.

Rapport d'un atelier de Théâtre-Impro à la prison pour femmes de Berkendael, animé par Vincent Dujardin, 2003.

Rapport général sur la pauvreté, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1994.

RIGOT Cécile, Image de l'animation culturelle en prison, mémoire de fin d'études, Bruxelles, ULB, 1985-1986.

RIPOLL Pierre, Un Abri-livre. Expérience en prison, Paris, éditions L'Harmattan, 2005.

THIEBAUT Gauthier, La Réalisation d'une pièce de théâtre dans le milieu carcéral, rapport de stage, Bruxelles, Institut Jean-Pierre Lallemand, 2003-2004.

Voler plus haut. Ecrits de détenus de la prison de Huy, Belgique, CEC-Carcéral, 1999.

ILLUSTRATIONS

Photographies de Jean-Marc Bodson, réalisées à la prison de Namur, dans le cadre du projet « L'enfer me ment », initié par l'asbl Autrement. Celle-ci a mis en place, dans la salle des pas perdus du Palais de Justice de Bruxelles, une exposition illustrant la vie dans le monde carcéral, en mars 2007. La ministre de la Justice Laurette Onkelinx a en effet autorisé les prises de vue dans les prisons d'Andenne, Forest, Lantin, Marneffe, Namur et Saint-Gilles. Cinq photographes de renom y ont passé des journées, parfois des semaines: Jane Evelyn Atwood, Jean-Marc Bodson, Michel Vanden Eeckhoudt, Gaël Turine et Hugues de Wustemberger. C'est leur travail qui était exposé au Palais de Justice. En parallèle à l'exposition, un livre [L'enfer me ment, Bruxelles, Éditions Husson, 2007] et un film ont également été réalisés.

AUTREMENT ASBL
TÉL 02 534 28 44
AUTREMENT@SKYNET.BE

Jean-Marc Bodson considère l'image photographique comme un langage à part entière, comme un document porteur de sens. C'était évident dès son premier livre, Souvenirs d'une ville sans cimetière [Louvain-la-Neuve 1978-79, avec Jean-Pol Hiernaux] et cela se confirmait dans Il y a une vie en dehors des villes [à propos de l'Ardenne rurale, avec son frère Daniel Bodson, sociologue, 1999].
Chargé par l'asbl Autrement d'une mission photographique à propos des établissements pénitentiaires en Belgique, il s'est intéressé à la prison de Namur. Son propos — garder l'humain au centre de ses préoccupations — ne l'a pas empêché de se questionner sur la responsabilité morale d'une société trop souvent cynique… En 2007, une exposition au Palais de Justice de Bruxelles présentait ses œuvres avec celles de Gaël Turine, Jane Evelyn Atwood, Michel Vanden Eeckhoudt et Hugues de Wurstemberger.
Jean-Marc Bodson est Ardennais. Il vit et travaille à Bruxelles. Licencié en anthropologie, il est photographe, critique d'art à La Libre Belgique, et professeur d'histoire de la photographie à l'Ecole supérieure de l'Image Le 75.

COLLABORATIONS

Cette publication a été réalisé en collaboration avec: Daniel Demey, Alain Harford, Agnès Lambert, Séverine Monniez, Marie Poncin, Serge Thiry, Valérie Vanhoutvinck, Georges Vercheval, Gigi Warny.

Remerciements aux participants et intervenants à la «Journée interactive Art et Prison» du 12 mars 2007, aux administrateurs du Réseau Art et Prison, et en particulier à Jean-Marc Bodson, Lies Daenen, Carmen de Crombrugghe, Nathalie Debecker, Bernadette Dubois, Péji, Pietro Pizzuti, Alain Wiame.

AVEC LE SOUTIEN DE CERA

C'est sous le leitmotiv 'Mécénat coopératif avec une plus-value sociale' que CERA souligne sa mission sociétale. Elle le fait en soutenant des centaines de projets sociétaux en Belgique et, à une échelle plus réduite, à l'étranger. Les projets retenus doivent répondre à des besoins sociaux réels et déboucher à terme sur des effets durables pour la société en général et pour les sociétaires en particulier.

En outre, les projets doivent refléter les valeurs coopératives fondamentales de CERA: coopération, solidarité, participation et respect de l'individu.

CERA soutient des projets dans les domaines suivants:
Agriculture, horticulture et vie rurale
Art et Culture
Centre d'expertise CERA pour l'entreprenariat
Médico-social
Pauvreté et exclusion sociale
La banque et les assurances solidaires dans le Tiers-Monde [via la BRS].

Le présent projet de Culture et Démocratie s'inscrit dans le domaine «Pauvreté et exclusion sociale» de CERA. Il vise l'expression artistique de publics fragilisés en vue de leur 'inclusion sociale'. CERA entend ainsi permettre au plus grand nombre de personnes possible de participer pleinement à la société.

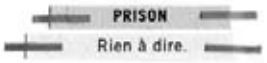

ÉDITEUR RESPONSABLE : SÉVERINE MONNIEZ
CULTURE ET DÉMOCRATIE ASBL
RUE DE LA CONCORDE, 60 - 1050 BRUXELLES
CULTUREETDEMOCRATIE@SCARLET.BE
WWW.CULTUREETDEMOCRATIE.BE

POUR CONTACTER LE RÉSEAU ART ET PRISON
ALAIN HARFORD C/O OED
3, SENTIER KLEINDAL 1630 LINKEBEEK
TÉL./FAX 02 380 98 93
CKDASBL@SCARLET.BE

SEVERINE MONNIEZ C/O CULTURE ET DÉMOCRATIE
60, RUE DE LA CONCORDE 1050 BRUXELLES
TÉL 02 502 12 15 FAX 02 512 69 11
SEVERINE@CULTUREETDEMOCRATIE.BE
CULTUREETDEMOCRATIE@SCARLET.BE

DÉPÔT LÉGAL : D/2008/11.471/2
DATE D'ÉDITION : JANVIER 2008

GRAPHISME : KAPSUL (WWW.KAPSUL.BE)
IMPRIMERIE : DERKUMS PRINTING

ART ET PRISON

cera